

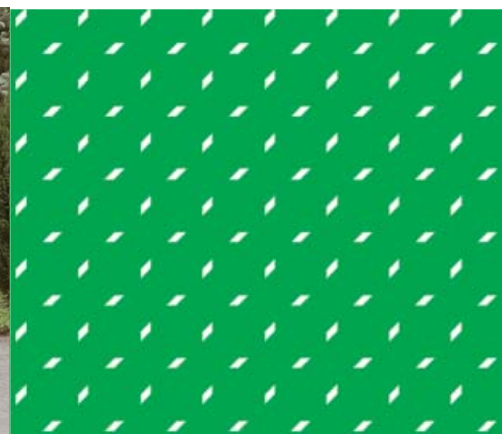
Référentiel de diplôme

Baccalauréat professionnel

"Aménagements paysagers"



Crédit photographique : <http://photo.agriculture.gouv.fr> - ©Cheick.Saidou/Min.Agri.Fr



Référentiel de diplôme **Baccalauréat professionnel** "Aménagements paysagers"



Sommaire

Référentiel professionnel	1
Contexte de l'emploi visé	3
Fiche descriptive d'activités (FDA)	9
Situations professionnelles significatives (SPS)	13
Référentiel de certification	15
Liste des capacités attestées par le diplôme	17
Tableaux des épreuves	19
Modalités d'évaluation	23
Référentiel de formation	25
Présentation et architecture de formation	27
Formation à caractère professionnel	29
Modules de formation	31
Unités de formation	35
Siglier	55



Baccalauréat professionnel "Aménagements paysagers"



Référentiel professionnel

Le référentiel professionnel du baccalauréat professionnel spécialité "Aménagements paysagers" (diplôme de niveau IV) décrit l'emploi d'ouvrier hautement qualifié exerçant son activité en position de chef d'équipe dans une entreprise de travaux paysagers ou dans un service de collectivité territoriale.

Le référentiel professionnel est composé de trois parties : la première fournit un ensemble d'informations relatives au contexte de l'emploi visé, la deuxième partie est constituée de la fiche descriptive d'activités (FDA) et la troisième présente les situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences.

Contexte de l'emploi visé

1- Éléments de contexte socio-économique du secteur professionnel

Le végétal reste au cœur des compétences de cette filière qui contribue à l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement tout en générant du lien social à travers les espaces publics et privés qu'elle aménage et entretient.

Avec des emplois peu délocalisables, le secteur de l'aménagement paysager participe au développement économique et constitue un acteur du développement durable des territoires en intégrant des considérations environnementales et sociales à côté des préoccupations économiques.

1.1- Environnements politique, social, réglementaire du secteur de l'aménagement paysager

Le secteur de l'aménagement paysager recouvre essentiellement des entreprises du secteur privé et des services des collectivités territoriales.

Les entreprises du secteur de l'aménagement paysager sont rattachées à la filière agricole car elles relèvent du régime social de la MSA. En tant qu'entreprises de service, elles dépendent des chambres de commerce. En termes d'activité, le secteur de l'aménagement paysager est relié au secteur de l'urbanisme et du bâtiment.

Avec plus de 90 000 actifs dont 65 000 salariés répartis au sein de 30 000 entreprises, le secteur de l'aménagement paysager représente un chiffre d'affaires annuel de plus de 5 milliards d'euros¹ dont la moitié est assurée par des travaux de création et l'autre moitié par des activités d'entretien.

L'état, ses établissements publics et les collectivités territoriales représentent 30 % des donneurs d'ouvrage du secteur de l'aménagement paysager.

1.2- Les acteurs de la filière paysage

► Le secteur privé

Les entreprises privées du paysage assurent toute ou partie des phases de réalisation et d'entretien d'un projet d'aménagement d'espaces paysagers.

Leurs activités sont très variées entre les phases de conception, de création, d'entretien et de rénovation. Plus d'un tiers des entreprises dégagent 40% du chiffre d'affaires annuel du secteur et sont concentrées dans les régions Ile-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'ancienne région Rhône-Alpes. La forte évolution du nombre d'entreprises de services réalisant des petits travaux de jardinage explique pour partie que plus de la moitié des entreprises du paysage n'emploient pas de salarié. Ces nouveaux acteurs sont apparus depuis 2007 dans le cadre du développement des services facilités par des déductions fiscales.

Les entreprises du paysage œuvrent pour des particuliers (42% du chiffre d'affaires), auprès d'entreprises privées (28,5%) et sur les marchés publics (28,5%). Cette répartition est stable depuis dix ans. Bien que souvent généralistes, des entreprises tendent à se spécialiser. C'est le cas pour les activités liées aux travaux de génie végétal et écologique ainsi que celles liées aux travaux de végétalisation des terrasses, toitures et espaces intérieurs.

► Le secteur public²

Les services d'espaces verts ont en charge la gestion d'espaces très variés correspondant aux différentes fonctions de la vie urbaine : places, squares, espaces sportifs, campings, cimetières, bases de loisirs, espaces de jeux, ronds-points...

Dans certaines villes, le service d'espaces verts est lié aux services de l'urbanisme et de la voirie pour assurer la création, l'implantation et la maintenance des aménagements urbains. Des collectivités ont recours à l'éco-pâturage.

Les services d'espaces verts peuvent être amenés à faire appel à des entreprises privées pour la création d'aménagements ou pour des compétences particulières telles que la gestion du patrimoine arboré, le génie écologique ou pour faire face à des besoins temporaires.

Dans les zones rurales, les communes sont tenues d'entretenir les voiries locales. Les conseils départementaux entretiennent les parcs départementaux et les accès inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).

► Les autres acteurs de la filière paysage

D'autres entreprises et acteurs divers interviennent dans le secteur des travaux paysagers.

Les entreprises de production horticole et/ou pépinière peuvent proposer des activités d'aménagement des jardins.

Les entreprises de service peuvent développer des prestations dans le domaine de l'entretien des jardins. Des associations d'insertion, d'économie sociale et solidaire, réalisent des activités d'aménagement et d'entretien des jardins et espaces publics.

Dans le cadre d'aménagements paysagers spécifiques, aménagements de sentiers de randonnées, plantations de haies, divers acteurs du secteur agricole peuvent être sollicités tels que les entreprises de travaux agricoles, forestiers, ruraux...

Parmi les autres acteurs du secteur, les paysagistes interviennent dans toutes les phases d'un projet d'aménagement, depuis l'esquisse jusqu'au suivi des travaux. Les bureaux d'études investissent des domaines variés comme l'environnement, l'urbanisme et l'aménagement.

1.3- Les emplois du secteur de l'aménagement paysager

L'emploi salarié du secteur de l'aménagement paysager se répartit de façon équivalente entre les entreprises du secteur et les collectivités territoriales (secteur public).

La majorité des entreprises du paysage sont de petite taille et plus de 90% d'entre elles, emploient moins de 10 salariés. Elles recrutent essentiellement en CDI des ouvriers, ouvriers spécialisés et chefs d'équipes. La moyenne d'âge se situe aux environs de 35 ans. Les entreprises privées du paysage se heurtent à des difficultés pour stabiliser une partie de la main d'œuvre en raison des turnovers importants.

Les ingénieurs et cadres travaillent dans les grandes entreprises et/ou en bureaux d'études et en collectivités territoriales.

De tailles très variées, les collectivités et les services du secteur public emploient localement de un ou deux salariés jusqu'à plusieurs centaines.

Au niveau du territoire national, les collectivités et les services publics représentent plus de 50 000 temps plein jardiniers et chargés de travaux d'espaces verts (chiffre CNFPT 2012³).

Les emplois publics liés aux services des espaces verts relèvent de la fonction publique d'État ou territoriale ou hospitalière.

1.4- Facteurs d'évolutions

Les principaux facteurs d'évolution sont le nouveau regard porté sur la nature en ville, les modifications des modes de déplacement qui deviennent très consommateurs d'espaces. Les crises économiques et climatiques ont modifié les attentes sociétales et les enjeux environnementaux dans le domaine du développement urbain.

Depuis les années 2000, la proportion de la population vivant dans les espaces urbains est majoritaire : nous sommes entrés dans « le premier siècle urbain » (Steiner, 2011⁴). Le rythme rapide d'urbanisation soumet les écosystèmes à l'influence des villes et des environnements construits (Pauleit, Ennos & Golding, 2005⁵). De ce fait, les villes concentrent des enjeux écologiques importants.

La société française est de plus en plus sensibilisée aux problématiques paysagères de cadre de vie et aux questions environnementales en milieu urbain. Autrefois considéré comme un simple atout esthétique, le végétal doit désormais répondre à ces nouvelles préoccupations. L'amélioration du cadre de vie, la préservation de la santé publique, la lutte contre le réchauffement climatique et le maintien de liens sociaux sont désormais à prendre en compte. Les citoyens sont aujourd'hui plus sensibilisés à la dégradation et à la pollution de l'air et des sols ainsi qu'à la consommation d'eau pour les arrosages.

Les pouvoirs publics renforcent la réglementation sur la prévention des risques naturels et prêtent attention à la protection des espaces et à leur capacité à stocker l'eau et le carbone pour réagir à des phénomènes météorologiques extrêmes (canicules, inondations...). Dès la conception des espaces paysagers, les acteurs du paysage visent la diminution des consommations en eau et l'arrêt des pesticides, en particulier dans le choix des végétaux.

La prise en compte des attentes sociétales a entraîné l'évolution du cadre réglementaire et législatif.

La loi Labbé du 6 février 2014 (loi n° 2014-110) vise à interdire l'usage des produits phytopharmaceutiques par les services de l'État, les collectivités territoriales et les établissements publics sur les espaces verts, promenades et forêts ouverts au public. Les jardiniers amateurs sont aussi concernés par ces dispositions.

Les délais initialement fixés au 1^{er} janvier 2020 pour les collectivités et le 1^{er} janvier 2022 pour les non professionnels, ont été ramenés au 1^{er} janvier 2017 pour les collectivités et au 1^{er} janvier 2019 pour les non professionnels.

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 10 septembre 2014 (loi n° 2014-1170) confirme l'interdiction d'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans des espaces fréquentés par des enfants. Cette loi renforce également certaines dispositions visant à améliorer la protection de la santé publique et définit les produits de bio contrôle utilisés dans le cadre de la lutte intégrée.

La loi de transition énergétique du 17 août 2015 (loi n°2015-992) rajoute à la liste des espaces visés ceux appartenant aux établissements publics mais intro-

duit une exception pour l'entretien des voiries dans les zones étroites ou difficiles d'accès. Elle a pour objectif de préserver la santé humaine et l'environnement et de lutter contre le changement climatique.

La loi 2016-1087 du 8 août 2016 crée l'Agence française pour la biodiversité qui a en charge la préservation, le développement des connaissances liées à la biodiversité ainsi que la gestion équilibrée et durable des eaux et la lutte contre la biopiraterie. Désormais, les espaces, les ressources, les milieux, les sites, les paysages, la qualité de l'air, les êtres vivants et la biodiversité sont considérés comme patrimoine commun de la nation et constituent un droit à chacun de disposer d'un environnement sain.

Enfin, l'émergence de nombreux labels atteste du réel intérêt de nos concitoyens pour la valorisation paysagère et écologique des sites et espaces paysagers.

Le renforcement de la législation concernant la prévention des risques professionnels et la sécurité modifie à la fois les politiques d'investissements en termes d'équipements et de formation.

Dans ce contexte, des compétences nouvelles sont attendues. La protection de la biodiversité, la préservation des sols et des ressources, la durabilité des aménagements, la réduction des déchets⁶ et nuisances appellent des compétences variées notamment dans l'utilisation et le suivi des végétaux. La connaissance des caractéristiques spécifiques du végétal et son type d'utilisation constituent autant de compétences recherchées chez un jardinier ou entrepreneur de travaux paysagers, alors reconnu pour son expertise et ses conseils.

Plus largement, les connaissances agronomiques dont les relations sol-plante-climat s'avèrent incontournables pour mener à bien l'implantation et l'entretien des végétaux d'ornement et des espaces paysagers dans une perspective de durabilité.

Pour l'ensemble de la filière paysage, l'approche systémique est privilégiée. Dans un contexte social et réglementaire en constante évolution, les pratiques professionnelles réclament technicité et qualification pour :

- le suivi et la lutte contre les bio-agresseurs, les espèces exotiques envahissantes,
- la préservation et la gestion des ressources naturelles (énergies, eau, air, sol, biodiversité...),
- le suivi et l'entretien de la végétalisation et des installations,
- l'utilisation des matériels et équipements,
- la réduction et le traitement des déchets et la gestion des rémanents.

Au niveau des collectivités, les contraintes financières, l'arrêt de l'emploi des produits phytopharmaceutiques, l'accroissement des surfaces à gérer en ville, la plus grande prise en compte de la sécurité au travail, les turnovers importants, le passage progressif de matériel à moteur thermique vers des équipements électroportatifs génèrent de nouvelles pratiques dans ce secteur d'activités.

Le plan de gestion différenciée invite à sortir d'une logique de services fragmentée pour aller vers une logique globale de territoire. Considérant l'espace communal comme une succession d'espaces individuels ayant chacun leur fréquentation et leurs usages, cet outil permet d'introduire et développer les techniques liées à l'agroécologie dans un contexte de transition écologique. Dans certaines villes, l'éco-espace citoyen a pour objectif de sensibiliser les usagers aux enjeux écologiques, économiques et de citoyenneté.

Les gestionnaires sont également incités à faciliter l'usage des espaces publics et à favoriser la convergence sociale, culturelle et environnementale dans ces lieux de diversité et de mixité. Ces espaces sont vecteurs de liens sociaux et d'attractivité économique. Ils concentrent la complexité et la diversité de la cité en rassemblant de nombreux usages. Ainsi, dans certaines villes, on assiste à une évolution vers l'éco-gestion. Ce mode de gestion différencié, plus adapté et respectueux des usagers se trouve à l'interface des contextes culturels, environnementaux, sociaux et économiques. Prenant davantage en compte les usagers, l'éco-gestion favorise leur sensibilisation vers l'agroécologie dans un contexte de transition écologique.

L'éco-pâturage offre à la fois une alternative aux pratiques mécaniques et une solution de passage à une gestion différenciée. Ce mode de pâturage extensif contribue à sensibiliser les usagers au zéro phyto, permet des économies de fauches et l'entretien des accès difficiles. Tout en participant à l'équilibre des écosystèmes, cette technique peut participer également à la valorisation des races. Cette technique agroécologique s'inscrit donc dans le cadre de la transition énergétique.

La prise en compte d'autres préoccupations telles que celles du transport et de l'alimentation impose aux collectivités de prendre en compte les espaces à l'échelle de la communauté d'agglomération. L'instauration des trames vertes et bleues et des trames noires, comme outils d'aménagement du territoire par le Grenelle de l'environnement⁷ modifie profondément les principes de planification et de gestion des espaces verts. Les notions de connectivité, de corridor écologique, de réservoir de biodiversité, de multifonctionnalité sont désormais présentes dans les approches d'aménagement. Elles traduisent également

une préoccupation croissante des populations pour la protection des ressources et la préservation de la santé publique.

Ces changements de fond traduisent une véritable mutation et offrent de nouvelles opportunités en termes de pratiques et de représentations.

Au niveau des entreprises, leur spécialisation vers la végétalisation des toitures, des murs et des berges contribue à la transition écologique et énergétique. Cette technique participe à :

- la rétention des eaux pluviales, limitant les inondations et les érosions des sols,
- l'amélioration du cadre de vie
- le développement de la biodiversité en offrant refuge, repos et nourrissage et reproduction de la faune (pollinisateurs,...)
- l'amélioration de l'isolation phonique et thermique à l'intérieur des bâtiments
- la régulation de la température ambiante
- l'amélioration de la qualité de l'air par l'absorption de substances polluantes (NO_x, SO₂....)

1 UNEP : chiffres clés 2015.

2 Le palmarès 2017 de l'observatoire des villes (l'UNEP s'est associé à l'association Hortis regroupant les responsables de nature en ville pour créer l'observatoire des villes vertes) révèle qu'en moyenne, chaque grande ville investit chaque année 5 millions d'euros pour la création de nouveaux espaces verts. Dans les 50 plus grandes villes de France, la surface moyenne des espaces verts urbains est de 1 155 ha. Le budget moyen par habitant pour la création et l'entretien des espaces publics est de 46,50 €. La superficie moyenne d'espaces verts par habitant est de 48 m².

3 Enquête nationale sur les métiers territoriaux au 31 décembre 2012. Fiches statistiques- Observatoire de la FPT du CNFPT.

4 Landscape ecological urbanism : origins and trajectories / Landscape and urban planning : 100, 333- 337.

5 Modeling the environmental impact of urban land and use cover change a study in Merseyside de UK : Landscape and urban planning 71, 293- 310.

6 L'article L 541 -1 du code de l'environnement suite à la loi de transition énergétique définit le déchet par : "tout résidu d'un processus de production, de transformation, toute substance, matériau produit ou plus généralement un bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon. "

7 La loi 2010- 788 du 12/07/2010 dite Loi Grenelle 2, introduit la TVB (trame verte et bleue) dans le code de l'environnement article 371-1 et suivants.

2- Emplois visés par le diplôme

Le titulaire d'un baccalauréat professionnel spécialité "Aménagements paysagers" peut exercer ses fonctions au sein d'une entreprise de travaux paysagers ou d'une collectivité territoriale publique.

Sur un chantier, en tant que chef d'équipe, il encadre de petites équipes dans la réalisation des opérations techniques d'aménagement et d'entretien de divers espaces dont les parcs et jardins ou les espaces de loisir. En tant qu'ouvrier hautement qualifié, il réalise des travaux d'aménagements à partir des plans de travaux transmis. Il maîtrise la conduite des engins spécifiques. Il peut également avoir des activités de paysagiste d'intérieur. Le paysagiste d'intérieur réalise la décoration paysagère d'espaces intérieurs (bureaux et halls d'entreprises, hôtels et restaurants, boutiques) et assure l'entretien des végétaux qui s'y trouvent (nettoyage et taille, remplacement des plantes, arrosage et fertilisation...).

2.1- Différentes appellations institutionnelles

Selon la nomenclature du Répertoire Opérationnel des Métiers et Emplois (code ROME), les différentes appellations institutionnelles sont regroupées au sein du code A 1203 parmi lesquelles :

- Chef d'équipe d'entretien des espaces verts
- Chef d'équipe paysagiste
- Jardinier / jardinière
- Jardinier / jardinière paysagiste
- Ouvrier / ouvrière d'entretien des espaces verts
- Ouvrier / ouvrière des espaces verts
- Ouvrier / ouvrière du paysage
- Ouvrier / ouvrière paysagiste
- Technicien / technicienne paysagiste

La convention collective nationale des entreprises du paysage du 10 octobre 2008 classe le titulaire de l'emploi au niveau O5 : ouvrier paysagiste hautement qualifié ou O6 : maître ouvrier paysagiste.

2.2- Conditions d'exercice de l'emploi

Les activités se déroulent en plein air et en toutes saisons. Le titulaire de l'emploi est donc soumis aux intempéries.

Les travaux confiés peuvent se dérouler sur des chantiers variés plus ou moins éloignés du siège de l'employeur. Il doit donc faire preuve d'autonomie et être en capacité de surveiller une petite équipe sur un chantier.

Une partie de son temps est allouée à la préparation en amont du chantier et à l'entretien et à la maintenance du matériel ainsi qu'au nettoyage des locaux mis à disposition.

Les activités d'aménagement et d'entretien des espaces végétalisés nécessitent un engagement physique important et parfois dangereux (plantations d'arbres en mottes, ouverture des fosses manuellement, débroussaillage en talus, utilisation de matériels mécaniques,...). Le port et la manipulation de charges lourdes et la conduite d'engins imposent le respect des règles d'hygiène et de sécurité. Le titulaire de l'emploi est amené à conduire et à mettre en œuvre des machines et matériels motorisés. Il doit avoir été formé à l'utilisation en sécurité des matériels (CACES® ou attestation valant CACES®).

La prévention de troubles musculosquelettiques nécessite de réaliser des exercices physiques adaptés avant les interventions, après chaque pose prolongée et en fin d'activités.

Le port des équipements de protection individuelle (EPI) est une obligation en toute circonstance. En matière d'utilisation des produits phytopharmaceutiques, le titulaire du diplôme en situation professionnelle peut solliciter le certificat individuel pour l'activité "utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques" (Certiphyto) pour les catégories "opérateur", "décideur en entreprise soumise à agrément" et "décideur en entreprise non soumise à agrément".

Le développement des nouvelles technologies (robot de tontes, entraînement électrique, informatique embarquée, GPS, logiciel de cartographie, téléphonie mobile...) nécessite la maîtrise de nouvelles techniques pour l'utilisation de ces outils.

De même, le contexte agro-environnemental conduit à développer de nouvelles compétences.

Au cours du déroulement du chantier, le salarié titulaire de l'emploi identifie les problèmes techniques et humains et s'efforce de les résoudre.

En amont du chantier, l'employeur aura prévu une organisation des secours et les procédures appropriées en cas d'accident du travail, vérifié les qualifications des opérateurs et l'obtention des autorisations spécifiques nécessaires à la réalisation du chantier.

2.3- Degré d'autonomie et de responsabilité

Le titulaire de l'emploi exerce son activité dans un système de contraintes environnementales, réglementaires et économiques, auquel il doit s'adapter. Placé sous la responsabilité de son supérieur hiérarchique auprès de qui il réfère, il bénéficie d'une large autonomie quant à la conduite des travaux qui lui sont confiés. S'agissant de la gestion d'une équipe, son degré d'autonomie varie avec la taille et l'organisation de l'entreprise.

Le salarié titulaire de l'emploi est amené à réaliser des activités variées réclamant des capacités d'adaptation, un sens de l'initiative et une certaine polyvalence technique.

Amené à travailler en extérieur loin du siège de l'entreprise, il peut être amené à prendre des décisions rapides avant d'en référer à son supérieur.

Le titulaire de l'emploi rend compte de la qualité de son travail. Le cas échéant, il assure l'accueil, la formation au poste de travail et l'encadrement de proximité d'un nouvel ouvrier, d'un stagiaire ou d'un apprenti.

Dans le privé, les fonctions commerciales, juridiques et financières ainsi que celles liées au pilotage sont du ressort du chef d'entreprise.

Dans le secteur public de l'aménagement paysager, les orientations techniques, patrimoniales, économiques ainsi que les fonctions juridiques et financières relèvent de supérieurs hiérarchiques ou d'élus. La délégation de responsabilité porte, au-delà de la bonne exécution des travaux dans le cadre de consignes et des réglementations, sur la maîtrise d'un chantier d'aménagements. Le titulaire de l'emploi rend compte de l'exécution des travaux et peut alors être amené à participer aux prises de décisions. Il doit comprendre le fonctionnement de son atelier et rechercher à en améliorer la performance.

2.4- Évolution possible des diplômés dans et hors l'emploi

Qu'il soit employé dans le secteur public ou privé, l'ouvrier hautement qualifié en aménagements paysagers ou le chef d'équipe dans une entreprise de travaux paysagers ou dans un service de collectivité territoriale peut à tout moment valoriser son expérience et suivre des formations complémentaires pour prétendre à des emplois plus spécialisés, tels que l'élagage ou l'installation de dispositifs d'arrosage.

Après quelques années d'expérience, il peut être amené à prendre plus de responsabilités pour conduire des chantiers plus complexes.

Hors de l'emploi, le titulaire du baccalauréat professionnel "Aménagements paysagers" peut, en fonction des activités dans lesquelles il est expert, valoriser ses compétences dans le secteur de la production horticole ou de la pépinière, ou encore dans le secteur des travaux publics. Il peut évoluer dans l'un des secteurs périphériques aux travaux paysagers tel que l'installation des piscines.

Il peut également envisager de créer sa propre entreprise d'aménagements paysagers.

En outre, les métiers de l'environnement peuvent offrir des opportunités d'emplois, comme par exemple dans l'entretien des espaces naturels.

Fiche descriptive d'activités (FDA)

Résumé du métier

Le titulaire de l'emploi est amené à aménager et entretenir des espaces paysagers de tailles et de fonctions très variées : jardins d'agrément, jardins nourriciers, jardins thérapeutiques, aménagements urbains, aires et linéaires routiers, espaces récréatifs et sportifs, cimetières, friches industrielles, parcs urbains régionaux et nationaux, zones d'aménagements concertés, ripisylves.

Après avoir pris connaissance des consignes et pris en compte l'analyse de la parcelle et de son environnement, le titulaire de l'emploi organise le chantier en amont de l'intervention. Pour cela, il prépare le matériel, assure la réception des plants, matériels et matériaux en s'assurant de leur conformité. Il organise l'acheminement des fournitures, machines et matériels sur le chantier, prévoit le déroulement du chantier en sécurité et s'assure de posséder toutes les autorisations nécessaires à sa réalisation. Il maîtrise l'utilisation et la maintenance des premiers niveaux des matériels, machines et équipements.

Après avoir procédé au report des éléments d'un plan sur le terrain, le titulaire de l'emploi réalise les travaux de terrassements des infrastructures (circulations, murets, dallages), la mise en place des réseaux et la végétalisation.

Durant la phase de réalisation, il gère les moyens humains et matériels, contribue aux travaux et procède aux ajustements techniques et logistiques. Il vérifie la qualité des travaux réalisés et veille à la concordance entre le temps global passé et l'importance du chantier.

Le titulaire de l'emploi a également en charge l'entretien des pelouses, des massifs et des végétaux ligneux ainsi que des infrastructures présentes telles que les circulations, les bassins ou les bacs à sable. A l'issue du chantier, il s'assure du nettoyage de la zone de travail et du matériel, du tri et de la valorisation des rémanents, du rangement des machines et du matériel.

Le salarié titulaire de l'emploi doit rendre compte à son supérieur hiérarchique du déroulement du chantier. Il échange avec les fournisseurs, les autres corps de métiers, les usagers et les clients. Il s'informe régulièrement de l'évolution des techniques, des technologies et des matériaux employés dans le métier. Il suit les évolutions réglementaires du secteur.

Liste des fonctions et des activités exercées

La fiche descriptive d'activités (FDA) dresse la liste de l'ensemble des activités exercées par des titulaires des emplois visés par le diplôme, recensées lors d'enquêtes. Il s'agit d'une liste quasiment exhaustive, à l'exception de quelques activités rarement rencontrées. La FDA ne décrit donc pas les activités exercées par un titulaire de l'emploi en particulier, mais correspond plutôt au cumul de toutes les configurations d'emplois des salariés occupant les emplois visés par le diplôme.

Ces activités sont regroupées en grandes fonctions et sont écrites, par convention, sans pronom personnel, les activités pouvant être conduites par un homme ou par une femme.

1. Analyses préalables à l'intervention sur un aménagement

- 1.1. S'informe sur les évolutions techniques et réglementaires du métier.
- 1.2. Prend connaissance des attentes du client, des instructions et/ou du cahier des charges.
- 1.3. Analyse le contexte et identifie les caractéristiques environnementales du chantier.
- 1.4. Prend en compte les aspects réglementaires (Déclaration d'intention de commencement des travaux (DICT), Déclaration de projets de travaux (DT), Avis de travaux urgents (ATU) ...).
- 1.5. Identifie les conditions d'interventions techniques.
- 1.6. Évalue les risques et les dangers encourus dans la situation de travail.
- 1.7. Choisit les équipements et moyens de protection adaptés.
- 1.8. Fait part de ses suggestions à son supérieur à propos de l'organisation du chantier.
- 1.9. Définit les objectifs du chantier avec son supérieur hiérarchique.
- 1.10. Calcule les coûts du chantier.

2. Organisation du chantier en amont de l'intervention

- 2.1. Collabore à la planification du chantier (personnel, matériel, machines, intrants et autorisations).
- 2.2. Organise la sécurité du chantier en collaboration avec son supérieur hiérarchique.
- 2.3. Vérifie les autorisations spécifiques nécessaires à la réalisation du chantier.
- 2.4. Peut établir le calendrier de ses interventions.
- 2.5. Coordonne ses activités avec les autres intervenants et corps de métiers.

- 2.6. Prépare le matériel, les machines, les matériaux et les équipements de protection individuelle et collective, conformes à la réglementation.
- 2.7. Vérifie l'état fonctionnel et la conformité du matériel, des machines et des équipements.
- 2.8. S'assure des vérifications et entretiens périodiques.
- 2.9. Assure la réception des plantes et des approvisionnements.
- 2.10. Vérifie la conformité des plantes et des approvisionnements.
- 2.11. Organise l'acheminement des matériels et des approvisionnements sur le chantier.

3. Suivi du chantier

- 3.1. Gère l'utilisation des moyens matériels.
- 3.2. Veille à l'application de la réglementation, consignes et dispositifs de sécurité.
- 3.3. Effectue les ajustements logistiques et techniques.
- 3.4. Réalise, collecte et transmet les enregistrements nécessaires.
- 3.5. Participe aux réunions de chantier et fait part des besoins.
- 3.6. Vérifie l'exécution et la qualité des travaux.
- 3.7. Mesure les écarts entre le prévisionnel et le réalisé.
- 3.8. Prend les dispositions adaptées en cas d'anomalies, d'imprévus, ou de dysfonctionnements dans le déroulement d'un chantier.
- 3.9. Effectue le broyage et/ou le débitage des rémanents.
- 3.10. Assure le tri et l'enlèvement des déchets et la valorisation des rémanents.
- 3.11. Peut être amené à expliquer les travaux de son entreprise ou de son service auprès de tiers.
- 3.12. Peut échanger avec les fournisseurs de l'entreprise à propos des produits et matériels.

4. Encadrement intermédiaire d'une équipe sur un chantier

- 4.1. Explique les travaux, le déroulement, les objectifs du chantier à l'équipe.
- 4.2. Gère et adapte les plannings.
- 4.3. Fait appliquer les consignes de travail, de sécurité et les mesures de protection de l'environnement.
- 4.4. Répartit les tâches.
- 4.5. S'assure de l'exécution des tâches en conformité.
- 4.6. Peut gérer les éventuels conflits.
- 4.7. Rend compte de ses activités et de celles de son équipe à son responsable.

5. Travaux de mise en place et d'entretien des végétaux

5.1. Prépare les sols et supports

- 5.1.1. *Identifie la flore spontanée, la faune présente et la qualité des sols avant intervention, à l'intérieur et à l'extérieur du périmètre du chantier.*
- 5.1.2. *Choisit et met en œuvre les techniques d'intervention en fonction des conséquences environnementales.*
- 5.1.3. *Prépare et amende les sols pour des implantations de gazons, de plantes arbustives, vivaces, annuelles...*
- 5.1.4. *Prépare les sols pour les plantations d'arbres et arbustes (tranchées, fosses, mélanges terres pierres...)*
- 5.1.5. *Met en place les substrats spécifiques : terrasses, murs végétalisés, terrains de sports....*

5.2. Choisit et met en place des végétaux

- 5.2.1. *Procède à la mise en place et à la plantation des végétaux.*
- 5.2.2. *Réalise les différentes techniques d'engazonnements (semis, placages....).*

5.3. Entretien des plantations et pelouses

- 5.3.1. *Réalise les différentes tailles.*
- 5.3.2. *Réalise des interventions pour maîtriser les adventices.*
- 5.3.3. *Programme et réalise les arrosages en fonction de la réglementation dans un souci de préservation de la ressource en eau.*
- 5.3.4. *Réalise les travaux d'entretien des pelouses et prairies.*
- 5.3.5. *Veille et alerte son supérieur hiérarchique sur l'état sanitaire des végétaux.*
- 5.3.6. *Utilise des méthodes de protection des végétaux et techniques alternatives en préservant la biodiversité.*
- 5.3.7. *Assure le broyage, débitage, compostage et autres techniques de valorisation.*

6. Implantation et entretien des infrastructures

6.1. Met en place des infrastructures

- 6.1.1. *Réalise les implantations (niveaux, traçage, piquetage...).*
- 6.1.2. *Accomplit les travaux de terrassement.*
- 6.1.3. *Exécute des travaux de constructions paysagères.*
- 6.1.4. *Réalise des installations d'arrosage.*
- 6.1.5. *Effectue la pose de clôtures, de portails, de plate-lages...*
- 6.1.6. *Effectue des travaux de voiries et d'installation de réseaux divers (drainage, systèmes d'éclairage, collecte, récupération et évacuation des eaux pluviales...).*
- 6.1.7. *Met en place des mobiliers urbains, aires de jeux.....*

6.2. Réalise des travaux de maintenance et d'entretien des infrastructures paysagères

- 6.2.1. *Entretient les installations d'arrosage.*

- 6.2.2. *Entretient les voies de circulation des aménagements paysagers, les terrasses et les maçonneries paysagères.*

- 6.2.3. *Entretient les clôtures, mobiliers urbains, aires de jeux, installations sportives,....*

- 6.2.4. *Réalise des travaux d'entretien de bassins.*

- 6.2.5. *Peut réaliser des travaux d'entretien d'autres espaces et ouvrages : abords de plans d'eau,....*

7. Maintenance des matériels, machines et équipements

- 7.1. *Assure la maintenance de premier et de deuxième niveau.*

- 7.2. *Procède au nettoyage du matériel et des équipements.*

- 7.3. *Réalise un premier diagnostic et alerte le responsable en cas de panne.*

- 7.4. *Contrôle l'état et la conformité des matériels, machines et équipements, des EPI et des dispositifs de sécurité.*

Situations professionnelles significatives (SPS)

La liste des situations professionnelles significatives et les finalités du travail

Le tableau suivant présente les situations professionnelles significatives de la compétence, c'est à dire les situations qui mettent en jeu les compétences-clés des emplois types ciblés par le diplôme. Par nature, elles sont en nombre réduit.

Le salarié, chef d'équipe qui maîtrise ces situations professionnelles significatives serait donc à même de mobiliser les mêmes ressources pour réaliser toutes les activités correspondant à l'emploi-type.

Ces situations sont regroupées par champs de compétences selon les ressources qu'elles mobilisent et la finalité visée.

Toutes les situations professionnelles significatives ci-dessous sont réalisées en intégrant la réglementation en matière de sécurité, de santé et de protection de l'environnement.

CHAMPS DE COMPÉTENCES	SPS	FINALITÉS
Organisation du chantier d'aménagement	<ul style="list-style-type: none">◆ Diagnostic du chantier et de son contexte◆ Approvisionnement du chantier◆ Gestion des travaux sur le chantier◆ Répartition du travail et distribution des consignes	Permettre un déroulement optimal du chantier d'aménagement dans le respect de la sécurité des personnes et de l'environnement
Mise en place et entretien des végétaux	<ul style="list-style-type: none">◆ Préparation des sols et supports◆ Choix et implantation des végétaux◆ Taille, tonte, arrosage◆ Diagnostic de l'état des végétaux et protection	Installer et maîtriser la composante végétale d'un aménagement dans une perspective agroécologique
Mise en place et entretien d'infrastructures	<ul style="list-style-type: none">◆ Terrassements◆ Constructions paysagères◆ Pose de réseaux	Installer et maintenir en état les infrastructures d'un aménagement paysager dans une perspective de durabilité



Baccalauréat professionnel "Aménagements paysagers"



Référentiel de certification

Le référentiel de certification du diplôme est constitué de deux parties :

- ▶ la liste des capacités attestées par le diplôme,
- ▶ les modalités d'évaluation.

Les capacités sont déterminées à partir de l'analyse des emplois et du travail, en fonction des objectifs éducatifs et d'insertion professionnelle, citoyenne et sociale visés par les certifications du ministère chargé de l'agriculture.

Elles sont donc de deux ordres :

- ▶ des capacités générales, identiques pour tous les baccalauréats professionnels du ministère chargé de l'agriculture,
- ▶ des capacités professionnelles spécifiques au baccalauréat professionnel spécialité "Aménagements paysagers", identifiées à partir des situations professionnelles significatives.

Liste des capacités attestées par le diplôme

Capacités générales

C1- Communiquer dans un contexte social et professionnel en mobilisant des références culturelles

- C1.1- Identifier les principaux enjeux de la communication médiatisée et interpersonnelle
- C1.2- Exploiter une recherche d'informations en réponse à un besoin professionnel, social ou culturel
- C1.3- Utiliser des techniques et des références littéraires, culturelles ou artistiques pour s'exprimer
- C1.4- Argumenter un point de vue
- C1.5- Interpréter des faits ou événements sociaux du monde actuel à l'aide des outils de l'histoire et de la géographie

C2- Communiquer dans une langue étrangère dans les situations courantes de la vie professionnelle*

- C2.1- Communiquer à l'oral
- C2.2- Communiquer à l'écrit

C3- Développer sa motricité

C4- Mettre en œuvre des savoirs et savoir-faire scientifiques et techniques

- C4.1- Résoudre des problèmes en mobilisant des outils et des raisonnements mathématiques
- C4.2- Utiliser les technologies de l'information et de la communication de manière raisonnée et autonome
- C4.3- Expliquer des faits scientifiques à l'aide des outils et des raisonnements de la physique et de la chimie
- C4.4- Expliquer des enjeux liés au monde vivant

* le niveau d'exigence correspond au niveau B1+ du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues

Capacités professionnelles

C5- Réaliser des choix techniques dans un chantier d'aménagement paysager

C6- Assurer la conduite d'un chantier d'aménagement paysager

C6.1- Organiser un chantier d'aménagement

C6.2- Coordonner le travail d'une équipe restreinte sur un chantier

C7- Réaliser des interventions d'aménagement végétal

C7.1- Réaliser des travaux de préparation et de mise en place

C7.2- Réaliser des travaux d'entretien

C8- Mettre en place des infrastructures d'un aménagement paysager

C8.1- Réaliser des travaux de préparation et de mise en place

C8.2- Réaliser la mise en place et l'entretien des circulations et des réseaux

C9- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

Tableaux des épreuves

Candidats en CCF

E1 : Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste, et compréhension du monde			
CAPACITÉ À CERTIFIER	MODALITÉ	COEFFICIENT	MODULE
C1- Communiquer dans un contexte social et professionnel en mobilisant des références culturelles			
C1.1- Identifier les principaux enjeux de la communication médiatisée et interpersonnelle	CCF	1	MG1
C1.2- Exploiter une recherche d'informations en réponse à un besoin professionnel, social ou culturel			
C1.3- Utiliser des techniques et des références littéraires, culturelles ou artistiques pour s'exprimer			
C1.4- Argumenter un point de vue	EPT	2	
C1.5- Interpréter des faits ou événements sociaux du monde actuel à l'aide des outils de l'histoire et de la géographie		1	

E2 : Langue et culture étrangères			
CAPACITÉ À CERTIFIER	MODALITÉ	COEFFICIENT	MODULE
C2- Communiquer dans une langue étrangère dans les situations courantes de la vie professionnelle	CCF	1	MG2

E3 : Motricité, santé et socialisation par la pratique des APSA			
CAPACITÉ À CERTIFIER	MODALITÉ	COEFFICIENT	MODULE
C3- Développer sa motricité	CCF	1	MG3

TABLEAUX DES ÉPREUVES

E4 : Culture scientifique et technologique			
CAPACITÉ À CERTIFIER	MODALITÉ	COEFFICIENT	MODULE
C4- Mettre en œuvre des savoirs et savoir-faire scientifiques et techniques			MG4
C4.1- Résoudre des problèmes en mobilisant des outils et des raisonnements mathématiques	EPT	1,5	
C4.2- Utiliser les technologies de l'information et de la communication de manière raisonnée et autonome	CCF	2,5	
C4.3- Expliquer des faits scientifiques à l'aide des outils et des raisonnements de la physique et de la chimie			
C4.4- Expliquer des enjeux liés au monde vivant			

E5 : Choix techniques			
CAPACITÉ À CERTIFIER	MODALITÉ	COEFFICIENT	MODULE
C5- Réaliser des choix techniques dans un chantier d'aménagement paysager	EPT	2	MP1

E6 : Expérience en milieu professionnel			
CAPACITÉ À CERTIFIER	MODALITÉ	COEFFICIENT	MODULE
C6- Assurer la conduite d'un chantier d'aménagement paysager	EPT	3	MP2

E7 : Pratiques professionnelles			
CAPACITÉ À CERTIFIER	MODALITÉ	COEFFICIENT	MODULE
C7- Réaliser des interventions d'aménagement végétal	CCF	5	MP3 MP4 MP5 MAP
C8- Mettre en place des infrastructures d'un aménagement paysager			
C9- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers			

Épreuve facultative			
Épreuve facultative n°1	CCF	points au dessus de 10	
Épreuve facultative n°2	CCF	points au dessus de 10	

TABLEAUX DES ÉPREUVES

Candidats hors CCF

Pour les candidats hors CCF, toutes les épreuves sont ponctuelles terminales sauf les épreuves facultatives.

ÉPREUVES	CAPACITÉ	MODALITÉ	COEFFICIENT	MODULE
E1 : Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste, et compréhension du monde	C1	écrit	4	MG1
E2 : Langue et culture étrangères	C2	oral	1	MG2
E3 : Motricité, santé et socialisation par la pratique des APSA	C3	pratique	1	MG3
E4 : Culture scientifique et technologique	C4	écrit	4	MG4
E5 : Choix techniques	C5	écrit	2	MP1
E6 : Expérience en milieu professionnel	C6	oral + dossier écrit	3	MP2
E7 : Pratiques professionnelles	C7 C8 C9	Oral + dossier	5	MP3 MP4 MP5 MAP
Épreuve facultative n°1			points au dessus de 10	
Épreuve facultative n°2			points au dessus de 10	

Modalités d'évaluation

L'examen du baccalauréat professionnel comporte sept épreuves obligatoires et, le cas échéant, une ou deux épreuves facultatives. Elles permettent de vérifier l'atteinte de toutes les capacités globales du référentiel de certification.

L'examen prend en compte la formation en milieu professionnel. Il est organisé, pour les candidats bénéficiant du CCF, par combinaisons entre des épreuves ponctuelles terminales et des épreuves évaluées par contrôles certificatifs en cours de formation pour les scolaires, les apprentis et les stagiaires de la formation continue inscrits dans un établissement habilité à la mise en œuvre du contrôle certificatif en cours de formation.

L'examen est organisé en épreuves ponctuelles terminales pour les candidats hors CCF.

Définition de l'épreuve E1

Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde

Elle valide la capacité C1.

Elle est affectée du coefficient 4.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, elle se compose :

- d'une épreuve ponctuelle terminale écrite en deux parties de 2 heures chacune :
 - une partie affectée du coefficient 2, dont la correction est effectuée par les enseignants de français,
 - une partie affectée du coefficient 1, dont la correction est effectuée par les enseignants d'histoire et géographie,
- de 3 CCF affectés du coefficient 1.

Pour les candidats hors CCF, elle se compose d'une épreuve ponctuelle terminale écrite en deux parties de 2 heures chacune :

- une partie affectée du coefficient 2, dont la correction est effectuée par les enseignants de français,
- une partie affectée du coefficient 2, dont la correction est effectuée par les enseignants d'histoire et géographie.

Définition de l'épreuve E2

Langue et culture étrangères

L'épreuve valide la capacité C2.

Elle est affectée du coefficient 1.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, elle comprend 2 CCF évaluant les 5 activités langagières.

Pour les candidats hors CCF, elle prend la forme d'une épreuve orale d'une durée maximale de 20 minutes.

Les candidats disposent de 20 minutes pour la préparation.

L'épreuve atteste du niveau B1+ du CECRL.

Définition de l'épreuve E3

Motricité, santé et socialisation par la pratique des APSA

L'épreuve valide la capacité C3.

Elle est affectée du coefficient 1.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, elle se compose de 3 CCF à partir de 3 APSA différentes choisies dans une liste définie au niveau national et régional.

Pour les candidats hors CCF, elle se compose d'une épreuve pratique qui porte sur 1 APSA choisie dans une liste définie au niveau national et régional.

Définition de l'épreuve E4

Culture scientifique et technologique

L'épreuve valide la capacité C4.

Elle est affectée d'un coefficient 4.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, elle se compose :

- d'une épreuve ponctuelle terminale écrite de deux heures, affectée du coefficient 1,5, dont la correction est effectuée par les enseignants de mathématiques,
- de 3 CCF affectés du coefficient 2,5.

Pour les candidats hors CCF, elle se compose d'une épreuve ponctuelle terminale écrite en deux parties de 2 heures chacune :

- une partie affectée du coefficient 2, dont la correction est effectuée par les enseignants de mathématiques,
- une partie affectée du coefficient 2, dont la correction est effectuée par les enseignants de physique-chimie et de biologie-écologie.

Définition de l'épreuve E5

Choix techniques

Elle valide la capacité C5.

Elle est affectée du coefficient 2.

Elle est identique pour les candidats en CCF et hors CCF.

C'est une épreuve ponctuelle terminale écrite d'une durée de 2 heures 30 dont la correction est effectuée par deux examinateurs :

- un enseignant de sciences et techniques de l'aménagement de l'espace/aménagements paysagers
- un enseignant de biologie-écologie.

Définition de l'épreuve E6

Expérience en milieu professionnel

Elle valide la capacité C6.

Elle est affectée du coefficient 3.

Elle est identique pour les candidats en CCF et hors CCF.

C'est une épreuve ponctuelle terminale orale qui s'appuie sur un document écrit obligatoire, rédigé par le candidat.

Elle a une durée de 25 minutes.

Elle se déroule en deux temps :

- un exposé par le candidat
- un entretien avec les examinateurs.

L'évaluation est réalisée à partir d'une grille nationale.

Le candidat sans dossier ne pourra prétendre à passer l'épreuve E6.

Les examinateurs sont :

- un enseignant de sciences et techniques de l'aménagement de l'espace/aménagements paysagers
- un enseignant de sciences économiques, sociales et de gestion,
- un professionnel du secteur*.

Définition de l'épreuve E7

Pratiques professionnelles

Elle valide les capacités C7 à C9.

Elle est affectée du coefficient 5.

Pour les candidats en CCF, l'épreuve comporte 4 CCF.

Pour les candidats hors CCF, c'est une épreuve ponctuelle terminale orale d'explicitation de pratiques.

Elle a pour support un ensemble de documents constitués et rédigés par le candidat, relatif aux activités pratiques qu'il a effectuées. Elle a une durée de 30 minutes.

Les examinateurs sont :

- un enseignant de sciences et techniques de l'aménagement de l'espace/aménagements paysagers,
- un enseignant de sciences et techniques des équipements,
- un professionnel du secteur*.

Définition des épreuves facultatives n°1 et n°2

Le candidat peut choisir une ou deux épreuves facultatives parmi les choix possibles. Les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur relevant du ministre en charge de l'Agriculture. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

* L'absence de professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve



Baccalauréat professionnel

“Aménagements paysagers”



Référentiel de formation

Présentation et architecture de formation

Modules d'enseignement général

MG1 : Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde.....	308h
MG2 : Langue et culture étrangères	98h
MG3 : Motricité, santé et socialisation par la pratique des activités physiques, sportives et artistiques.....	112h
MG4 : Culture scientifique et technologique	280h

Modules d'enseignement professionnel

MP1 : Dimensions écologiques, économiques et culturelles des aménagements paysagers	168h
MP2 : Dimensions organisationnelles et économiques des chantiers d'aménagement paysager	140h
MP3 : Mise en place et entretien de la végétation des aménagements paysagers.....	140h
MP4 : Mise en place et entretien des infrastructures et des constructions des aménagements paysagers.....	84h
MP5 : Choix, préparation à la mise en œuvre et maintenance des équipements utilisés pour les aménagements paysagers	70h
MAP : Module d'adaptation professionnelle	56h

Activités pluridisciplinaires

Horaire élève affecté au domaine professionnel.....	112h
---	------

Stage(s) en milieu professionnel14 à 16 semaines

Stage collectif éducation à la santé et au développement durable1 semaine

Une semaine ou son équivalent fractionné fait partie intégrante de la formation et vise l'éducation à la santé, à la sécurité et au développement durable en mettant l'accent sur l'action et une démarche de projet.

Ce stage poursuit des objectifs communs à travers les deux thématiques développées :

- ◆ induire une réflexion sur les conduites et les pratiques individuelles ou collectives,
- ◆ favoriser un comportement responsable dans la vie personnelle, sociale et professionnelle.

Il s'articule avec les modules MG3 et MG4 dont certains objectifs sont aussi liés au respect de la santé.

La sensibilisation des élèves aux dangers, aux risques professionnels et à leur prévention est aussi réalisée à travers les modules professionnels et les périodes en milieu professionnel.

Quant au développement durable, il est pris en compte dans ses trois composantes économique, sociale et environnementale dans l'ensemble des modules concernés, et plus particulièrement à travers la mise en œuvre des activités professionnelles.

Le stage collectif permet la réflexion et la mise en œuvre d'une action dans un cadre concret, en lien ou non avec le domaine professionnel.

L'implication de l'ensemble de la communauté éducative constitue un atout pour la réussite du projet mis en œuvre dans le cadre du stage collectif.

Le choix des thématiques et les compétences à développer sont raisonnées sur l'ensemble du cursus.

Enseignements à l'initiative de l'établissement112h

L'organisation de ces enseignements est pilotée par l'établissement selon un projet pédagogique construit par l'équipe pédagogique de l'établissement et validé par le conseil d'administration.

Orientations proposées :

- ◆ consolidation de compétences méthodologiques : lecture de consignes, gestion de la trace écrite, organisation du travail, autonomie, appropriation de l'outil documentaire...
- ◆ consolidation de compétences civiques, sociales et professionnelles : droits de l'homme, citoyenneté, vie en société, respect d'autrui, projet sportif et/ou culturel, problématiques techniques...
- ◆ orientation, projet individuel et professionnel de l'élève, aide à la réussite, aide individualisée...

Ces enseignements participent de l'individualisation de la formation.

Horaires

La répartition des horaires par discipline est l'objet d'un arrêté spécifique "grille horaire".

Enseignements facultatifs et unité facultative de mobilité

Liste des enseignements facultatifs

Les enseignements facultatifs pouvant être proposés dans les établissements d'enseignement agricole publics ou privé sous contrat sont les suivants :

- ◆ Langues vivantes :
 - étrangères I, II ou III et langues et cultures régionales
 - langue des signes française
- ◆ Hippologie et équitation
- ◆ Pratiques professionnelles et projets
- ◆ Pratiques physiques et sportives
- ◆ Pratiques sociales et culturelles :
 - pratiques culturelles et artistiques
 - technologies de l'informatique et du multimédia

Unité facultative de mobilité

Elle valide les résultats d'une période de formation effectuée en milieu professionnel dans un État membre de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de l'Association européenne de libre échange, dans le cadre de la préparation au diplôme du baccalauréat professionnel.

Unité facultative "engagement citoyen"

Elle permet aux apprenants inscrits aux diplômes du baccalauréat professionnel de valoriser leur engagement citoyen dans et hors de l'établissement. L'évaluation de cette unité facultative s'appuie sur les acquis obtenus à l'occasion de situations d'engagement dans le cadre de la vie sociale des candidats.

Formation à caractère professionnel

La formation professionnelle est définie en lien direct avec le référentiel professionnel et en continuité de la formation dispensée en classe de seconde professionnelle "Nature-jardins-paysage-forêt". Elle vise une professionnalisation au niveau IV. Elle comprend une formation en milieu professionnel.

Sous statut scolaire, la formation se déroule sur deux années soit 56 semaines auxquelles s'ajoutent des stages de formation en milieu professionnel.

La formation professionnelle comporte des modalités pédagogiques particulières :

- ◆ les chantiers école : ils se déroulent pour une durée d'au moins 1 semaine sur tout le cycle. Ce sont des activités professionnelles encadrées par des enseignants d'aménagements paysagers et de sciences et techniques des équipements permettant une mise en situation professionnalisée qui vise la réalisation d'un projet d'aménagement. Ils préparent les jeunes aux stages individuels et à l'insertion professionnelle ; il peut s'agir de séquences fractionnées, réalisées sur tout ou partie de l'année ou de semaines complètes.
- ◆ les activités pluridisciplinaires associent les sciences et techniques des aménagements paysagers :
 - avec la biologie-écologie pour la connaissance des végétaux, de la flore et de la faune des aménagements et du milieu,
 - avec les sciences et techniques des équipements pour la mise en œuvre des équipements,
 - avec les sciences économiques, sociales et de gestion pour l'approche économique du chantier,
 - avec l'éducation physique et sportive pour les dimensions ergonomie et prévention,
 - avec l'éducation socioculturelle et l'histoire-géographie pour les dimensions culturelles et historiques des jardins et des aménagements paysagers.

Ces modalités s'appuient sur les espaces de l'établissement (ateliers, exploitation, domaine, parc et jardins, espaces aménagés et collections) et sur des visites extérieures. Ils peuvent servir de terrain d'observations et de mises en œuvre des opérations d'aménagements.

Les modules professionnels comprennent :

MP1 : Dimensions écologiques, économiques et culturelles des aménagements paysagers

MP2 : Dimensions organisationnelles et économiques des chantiers d'aménagement paysager

MP3 : Mise en place et entretien de la végétation des aménagements paysagers

MP4 : Mise en place et entretien des infrastructures et des constructions des aménagements paysagers

MP5 : Choix, préparation à la mise en œuvre et maintenance des équipements utilisés pour les aménagements paysagers

MAP : Module d'adaptation professionnelle

Il vise principalement deux objectifs :

- ◆ permettre une adaptation de la formation au territoire et au contexte de l'établissement,
- ◆ ouvrir la formation dans des domaines reflétant la diversité des activités du secteur du paysage.

Une attention particulière est portée à l'agroécologie et au développement durable.

Une place prépondérante est accordée à la connaissance du végétal dans les espaces aménagés.

La formation porte sur les aménagements paysagers caractérisés par la place prépondérante du végétal. Leur vocation principale peut être ornementale, sociale, sportive ou de loisir mais il faut de plus en plus prendre en compte leur rôle dans la transition écologique et le développement durable. Ils peuvent notamment contenir des végétaux pouvant servir à l'alimentation (arbres fruitiers, plantes potagères) ou des aménagements visant à la préservation de la biodiversité ou à la production de biomasse. La dimension artistique et culturelle est prise en compte comme les dimensions sociales, économiques et environnementales.

La formation permet d'acquérir des compétences de base dans le domaine du bâtiment travaux publics (BTP) qui pourront être approfondies dans des formations complémentaires spécialisées.

La formation en milieu professionnel :

14 à 16 semaines dont 12 prises sur la scolarité sont consacrées au(x) stage(s) individuel(s) des élèves dans les organisations intervenant dans le secteur du paysage¹.

Santé et sécurité au travail

La formation professionnelle doit intégrer les préoccupations de la santé et de la sécurité au travail, en particulier la prévention des risques professionnels.

Le jeune en formation doit pouvoir identifier les principales activités à risques, les principaux dangers et dommages afin qu'il préserve sa santé, sa sécurité et celle de son entourage.

Il s'agit d'accompagner le futur professionnel dans une démarche de prévention adaptée aux situations de travail auxquelles il peut être confronté.

Une attention particulière doit être portée à l'application de principes de sécurité physique, d'ergonomie et d'économie de l'effort dans des situations professionnelles.

La formation poursuit un double objectif, enseigner en sécurité et éduquer à la santé et sécurité au travail et une double finalité, la sécurité immédiate des jeunes en formation et la prévention des risques par l'éducation.

La formation professionnelle à ce diplôme permet la délivrance d'une attestation valant le certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) selon les modalités précisées dans l'arrêté de création.

Dans le cadre de l'autonomie des établissements et selon les possibilités, des formations au diplôme de Sauveteur-Secouriste du Travail peuvent être proposées aux apprenants.

Les titulaires de la spécialité "Aménagements paysagers" du baccalauréat professionnel peuvent obtenir le certificat individuel pour l'activité "utilisation à titre professionnel des produits phyto pharmaceutiques" dans les catégories "décideur en entreprise soumise à agrément" et "décideur en entreprise non soumise à agrément" et l'activité "utilisation à titre professionnel des produits phyto pharmaceutiques" dans la catégorie "opérateur" au cours des cinq années suivant l'obtention du diplôme.

La formation doit prendre en compte les préoccupations de durabilité dans ses diverses dimensions économique, sociale et environnementale. Au-delà de l'éducation du citoyen visé dans le stage collectif éducation à la santé et au développement durable, il s'agit de répondre à un enjeu de formation professionnelle, dans le cadre des métiers préparés.

Cette formation doit permettre d'apporter des savoirs d'ordre socio-économique, scientifique, historique et culturel nécessaires à la compréhension des enjeux du développement durable et des savoirs et savoir-faire d'ordre scientifique et technique appropriés pour une action professionnelle adaptée. Dans ce contexte, il est impératif que les chefs d'établissements et les équipes pédagogiques mettent en œuvre les diligences normales¹ relatives à l'organisation des périodes en entreprise.

¹ Cf note de service en vigueur relative aux stages en entreprise des élèves et étudiants de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles, aux périodes de formation en milieu professionnel des élèves et des étudiants de BTSA de l'enseignement agricole et à la mise en œuvre des modalités de dérogation et d'affectation aux travaux réglementés des jeunes de 15 ans au moins et de moins de 18 ans.

Modules de formation

MODULE MG1

Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde

Objectif général du module

Mobiliser des éléments d'une culture humaniste pour se situer et s'impliquer dans son environnement social et culturel.

OBJECTIFS DU MODULE	DISCIPLINES	HORAIRES
- Analyser, comparer, produire des discours écrits et oraux, développer sa culture littéraire et son esprit critique	Français	112h
- Analyser et pratiquer différentes formes d'expression et de communication pour enrichir sa relation à l'environnement social et culturel	ESC	84h
- Analyser et interpréter des faits historiques et géographiques pour comprendre le monde	Histoire-Géographie	84h
- Répondre à un besoin d'information professionnel ou culturel en mobilisant la connaissance de l'information - documentation	Documentation	28h

MODULE MG2

Langue et culture étrangères

Objectif général du module

Communiquer en langue étrangère dans des situations sociales et professionnelles en mobilisant des savoirs langagiers et culturels.

OBJECTIFS DU MODULE	DISCIPLINES	HORAIRES
- Comprendre la langue orale	Langue vivante	98h
- S'exprimer à l'oral en interaction		
- S'exprimer à l'oral en continu, dans des situations sociales et professionnelles		
- Comprendre la langue écrite		
- S'exprimer par écrit		
Niveau B1+ (utilisateur indépendant de niveau seuil) du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues		

MODULES DE FORMATION

MODULE MG3

Motricité, santé et socialisation par la pratique des activités physiques, sportives et artistiques

Objectif général du module

Acquérir des connaissances et construire des compétences motrices pour devenir un citoyen physiquement et socialement éduqué.

OBJECTIFS DU MODULE	DISCIPLINES	HORAIRES
- Mobiliser ses ressources et développer son intelligence motrice par la diversité des activités physiques, sportives et artistiques	EPS	112h
- Gérer sa vie physique et sociale en vue d'entretenir sa santé et d'assurer sa sécurité		
- Accéder au patrimoine culturel des activités physiques et sportives		
Ces objectifs s'appuient sur les finalités des programmes de l'EPS affichées dans les textes officiels du ministère de l'Éducation Nationale et du ministère chargé de l'Agriculture.		

MODULE MG4

Culture scientifique et technologique

Objectif général du module

Mobiliser des éléments d'une culture scientifique et technologique pour se situer et s'impliquer dans son environnement social et culturel.

OBJECTIFS DU MODULE	DISCIPLINES	HORAIRES
- Mobiliser des techniques et des concepts mathématiques liés aux domaines statistique-probabilités, algèbre-analyse et géométrie pour résoudre des problèmes dans des champs d'applications divers	Mathématiques	112h
- Mobiliser des savoirs et utiliser des démarches scientifiques pour mesurer des enjeux liés au monde vivant en matière d'environnement, d'alimentation et de santé	Biologie-Écologie	70h
- Mobiliser des savoirs et utiliser des démarches scientifiques pour analyser, interpréter et utiliser des informations liées aux propriétés de l'eau, des solutions aqueuses, des bio-molécules, de quelques systèmes mécaniques en équilibre et de certaines formes d'énergies	Physique- Chimie	70h
- Raisonner l'utilisation des outils informatiques et s'adapter à l'évolution des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)	Informatique	28h

MODULE MP1

Dimensions écologiques, économiques et culturelles des aménagements paysagers

Objectif général du module

Identifier et caractériser les éléments qui déterminent les choix techniques mis en œuvre dans le cadre des aménagements paysagers.

OBJECTIFS DU MODULE	DISCIPLINES	HORAIRES
- Déterminer les facteurs participant à la préservation des ressources lors de la réalisation d'un chantier d'aménagement paysager	STAE Biologie-Écologie SESG	56h 56h 56h
- Déterminer les facteurs participant à la restauration de l'environnement d'un chantier d'aménagement paysager		
- Identifier les déterminants économiques, juridiques et humains des aménagements paysagers		
- Caractériser les aménagements paysagers de l'échelle du jardin à celle du paysage		

MODULES DE FORMATION

MODULE MP2

Dimensions organisationnelles et économiques des chantiers d'aménagement paysager

Objectif général du module

Identifier, mettre en œuvre des techniques de conduite d'un chantier et formuler des éléments de diagnostic dans une perspective de développement durable.

OBJECTIFS DU MODULE	DISCIPLINES	HORAIRES
- Identifier les éléments du contexte qui influencent l'organisation du chantier	STAE SESG	56h 84h
- Présenter et planifier les opérations techniques du chantier		
- Organiser le travail d'une équipe restreinte sur les opérations d'aménagement paysager ; participer à la réalisation des opérations		
- Formuler des éléments de diagnostic sur la conduite d'un chantier dans une perspective de développement durable		

MODULE MP3

Mise en place et entretien de la végétation des aménagements paysagers

Objectif général du module

Conduire et réaliser des travaux d'installation et d'entretien de la végétation dans le respect des principes agroécologiques.

OBJECTIFS DU MODULE	DISCIPLINES	HORAIRES
- Mobiliser la connaissance des végétaux dans les pratiques professionnelles	STAE Biologie-Écologie	112h 28h
- Mobiliser dans les pratiques professionnelles la connaissance de la faune des aménagements paysagers		
- Maîtriser les techniques d'installation des végétaux et de la végétation		
- Maîtriser les techniques d'entretien des végétaux et de la végétation		
- Mettre en œuvre le matériel nécessaire aux travaux d'installation et/ou d'entretien dans les conditions de chantier contextualisé		

MODULE MP4

Mise en place et entretien des infrastructures et des constructions des aménagements paysagers

Objectif général du module

Conduire et réaliser des travaux de mise en place et de maintenance d'infrastructures paysagères.

OBJECTIFS DU MODULE	DISCIPLINES	HORAIRES
- Appliquer les techniques topographiques et graphiques nécessaires à la réalisation des aménagements, infrastructures et constructions paysagères	STAE	84h
- Raisonner et réaliser des travaux de terrassement		
- Conduire et réaliser les travaux de mise en place des constructions et infrastructures paysagères dans l'objectif d'un développement durable		
- Conduire et réaliser les opérations de maintenance des infrastructures paysagères		

MODULES DE FORMATION

MODULE MP5

Choix, préparation à la mise en œuvre et maintenance des équipements utilisés pour les aménagements paysagers

Objectif général du module

Utiliser les matériels et équipements des aménagements paysagers en toute sécurité jusqu'à l'autonomie dans une démarche de transition écologique.

OBJECTIFS DU MODULE	DISCIPLINES	HORAIRES
- Choisir les matériels et équipements adaptés pour des chantiers d'aménagement paysager	STE	70h
- Préparer les matériels et équipements en vue de leurs mises en œuvre en toute sécurité jusqu'à l'autonomie dans le cadre de chantiers d'aménagement paysager		
- Réaliser des opérations de maintenance de premier et second niveau		

THÈMES ET HORAIRES DE PLURIDISCIPLINARITÉ

THÈMES INDICATIFS	MODULES	HORAIRE ÉLÈVES	HORAIRE DISCIPLINAIRE PRINCIPAL	HORAIRE DISCIPLINAIRE COMPLÉMENTAIRE
Dimensions artistique, culturelle et sociale des aménagements paysagers	MP1	28h	STAE : 28h	SESG : 7h ESC : 7h HG : 7h Biologie Ecologie : 7h
Approche naturaliste des aménagements paysagers	MP3	21h	STAE : 21h	Biologie Ecologie : 21h
Utilisations et perspectives de nouvelles technologies en aménagement paysager	MP3 MP4	21h	STAE : 21h	STE : 21h
Formation à la conduite en autonomie et en sécurité	MP5	21h	STAE : 21h	STE : 21h
Organisation et conduite d'un chantier en sécurité	MP2	21h	STAE : 21h	SESG : 14h EPS : 7h

Unités de formation

MG1

Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde

Objectif général du module

Mobiliser des éléments d'une culture humaniste pour se situer et s'impliquer dans son environnement social et culturel.

Objectifs du module

Objectif 1

Analyser, comparer, produire des discours écrits et oraux, développer sa culture littéraire et son esprit critique

Objectif 2

Analyser et pratiquer différentes formes d'expression et de communication pour enrichir sa relation à l'environnement social et culturel

Objectif 3

Analyser et interpréter des faits historiques et géographiques pour comprendre le monde

Objectif 4

Répondre à un besoin d'information professionnel ou culturel en mobilisant la connaissance de l'information-documentation

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Le module d'enseignement général "Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde" a pour finalité la maîtrise de l'expression orale et écrite, l'acquisition de connaissances, de valeurs et de langages communs.

Il doit permettre à l'élève, l'apprenti et l'adulte en formation :

- ◆ d'exprimer un jugement respectueux d'autrui,
- ◆ de réfléchir sur le monde d'aujourd'hui,
- ◆ de se confronter avec la production artistique d'hier et d'aujourd'hui, d'ici et d'ailleurs.

Le module MG1 aide à la formation d'opinions raisonnées et favorise l'ouverture au monde et à la culture.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

Objectif 1 : Analyser, comparer, produire des discours écrits et oraux, développer sa culture littéraire et son esprit critique

L'enseignement du français en baccalauréat professionnel vise à atteindre les trois objectifs suivants :

- ~ entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer ;
- ~ entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire ;
- ~ devenir un lecteur compétent et critique : confronter des savoirs et des valeurs.

1.1- Ecrire pour soi et pour les autres

- 1.1.1- Résumer, rendre compte, expliquer, justifier
- 1.1.2- Produire des écrits à finalité professionnelle
- 1.1.3- Rédiger un discours argumentatif, prendre en compte la thèse adverse, énoncer un point de vue, le soutenir par des arguments, conclure (sujets de société, d'actualité, confrontation de valeurs)
- 1.1.4- Pratiquer l'écriture d'invention
- 1.1.5- Respecter les codes de la langue écrite, utiliser des procédés stylistiques

1.2- Échanger à l'oral : s'exprimer, écouter, réagir

- 1.2.1- Mettre en voix (théâtre, poésie)
- 1.2.2- Reformuler, exposer, débattre
- 1.2.3- Exprimer un point de vue nuancé (les valeurs d'aujourd'hui et d'autrefois)
- 1.2.4- Maîtriser les procédés de la parole efficace (éloquence, rhétorique)

1.3- Devenir un lecteur actif et critique

- 1.3.1- Mettre des œuvres en relation avec leur contexte historique (combats et engagements des XVIIIe, XIXe et XXe siècles)
- 1.3.2- Confronter sur une question de société des débats d'époques différentes
- 1.3.3- Analyser la dimension symbolique d'un personnage, d'une situation, d'une œuvre (mythes...)
- 1.3.4- S'interroger à partir de textes, d'œuvres, sur soi-même et son rapport au monde
- 1.3.5- Repérer, identifier et apprécier des procédés d'écriture

Objectif 2 : Analyser et pratiquer différentes formes d'expression et de communication pour enrichir sa relation à l'environnement social et culturel

L'enseignement de l'éducation socioculturelle repose sur trois composantes distinctes et complémentaires :

- ~ la communication interpersonnelle à finalité sociale et professionnelle,
- ~ la communication médiatisée,
- ~ l'éducation artistique.

Il a pour finalité de :

- ~ développer les capacités de relation favorisant l'insertion sociale et professionnelle,
- ~ préparer à une participation active, éclairée et exigeante à la vie sociale, civique et culturelle par une meilleure maîtrise de l'information et de son traitement médiatique,
- ~ sensibiliser à l'action culturelle par l'acquisition d'une culture artistique et par la réalisation de productions mobilisant des capacités de création, d'imagination et de socialisation.

2.1- Observer et analyser des situations de communication interpersonnelle pour améliorer ses relations sociales et professionnelles

- 2.1.1- Identifier les différents éléments d'une situation de communication
- 2.1.2- Mesurer l'importance du non-verbal dans la communication humaine
- 2.1.3- Diagnostiquer les difficultés à communiquer pour y remédier
- 2.1.4- Se préparer à différents types d'entretiens
- 2.1.5- Savoir intervenir dans différents types de réunions

2.2- Identifier les enjeux de la communication médiatisée pour se situer dans la vie sociale, civique et culturelle

- 2.2.1- Acquérir des méthodes de lecture de l'image
- 2.2.2- Analyser la diffusion de masse de l'information par les médias
- 2.2.3- Débattre du rôle des médias du point de vue éthique et civique et des enjeux citoyens de la nécessité de s'informer

2.3- Pratiquer une approche concrète du fait artistique

- 2.3.1- S'initier à des formes d'expression artistique et à leurs évolutions contemporaines
- 2.3.2- Analyser une œuvre artistique
- 2.3.3- Réaliser une production culturelle et artistique

Objectif 3 : Analyser et interpréter des faits historiques et géographiques pour comprendre le monde

Cet objectif permet d'appréhender des faits s'inscrivant dans le temps et l'espace, ce qui contribue à l'élaboration d'une pensée plus autonome.

On utilise des supports variés et des documents de nature différente (cartes, textes, documents iconographiques, etc.). On veille à favoriser l'expression orale et écrite.

3.1- Étudier la France aux XIXe et XXe siècles

- 3.1.1 Distinguer les évolutions sociales en France de 1830 à 1970 : "Être ouvrier(e) en France de 1830 à 1970" ou "La République et le fait religieux depuis 1880"

3.2- Étudier la France dans l'Union européenne

- 3.2.1- Appréhender l'idée de l'Europe au XXème siècle
- 3.2.2- Caractériser la France dans l'Union européenne : "Les espaces productifs" ou "Les mobilités de la population"

3.2.3- Identifier les territoires en France et dans l'Union européenne

3.3- Étudier le monde au XXe siècle et au début du XXIe siècle

3.3.1- Caractériser les relations internationales depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale

3.3.2- Distinguer et interpréter les formes et les conséquences de la décolonisation

3.3.3- Caractériser l'évolution de la France depuis 1939

3.4- Étudier les territoires et la mondialisation

3.4.1- Analyser les flux et les réseaux de la mondialisation

3.4.2- Identifier les pôles, les aires de puissance et les périphéries

3.4.3- Cultures et mondialisation

Objectif 4 : Répondre à un besoin d'information professionnel ou culturel en mobilisant la connaissance de l'information - documentation

4.1- Décrypter l'information et son organisation dans la société contemporaine

4.1.1- Identifier le besoin d'information

4.1.2- Réaliser une typologie de l'information et du document

4.1.3- Structurer ces éléments dans le contexte d'un système d'information documentaire (espace ressource, base de données, Web) au travers de l'analyse d'exemples concrets appartenant à la sphère culturelle ou professionnelle

4.2- Traiter l'information pour un usage ciblé contribuant à la compréhension du relativisme culturel du monde contemporain (recherche, analyse et communication)

4.2.1- Pratiquer de manière raisonnée la recherche documentaire (besoin, collecte et traitement de l'information)

4.2.2- Évaluer la qualité de l'information collectée (pertinence, validité, fiabilité)

4.2.3- Structurer l'information en vue de sa diffusion (ré-écriture, référencement, classement)

4.2.4- Se constituer une culture informationnelle au travers de l'élaboration d'un produit documentaire en relation avec les autres disciplines (document scriptovisuel, revue de presse, sitographie, dossier documentaire simplifié...)

MG2

Langue et culture étrangères

Objectif général du module

Communiquer en langue étrangère dans des situations sociales et professionnelles en mobilisant des savoirs langagiers et culturels.

Objectifs du module

Objectif 1

Comprendre la langue orale

Objectif 2

S'exprimer à l'oral en interaction

Objectif 3

S'exprimer à l'oral en continu

Objectif 4

Comprendre la langue écrite

Objectif 5

S'exprimer par écrit



dans des situations sociales et professionnelles

Niveau B1+ (utilisateur indépendant de niveau seuil) du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Les enseignements de langues contribuent à l'enrichissement du rapport aux autres. Ils préparent ainsi à la mobilité dans un espace européen et international élargi.

On propose des supports et des activités permettant d'utiliser la langue dans des situations diverses liées aux domaines professionnels, à la culture ou à la civilisation des pays dont on étudie la langue.

L'enseignement doit se fonder sur des situations de communication dans lesquelles l'activité de l'apprenant est centrale.

On privilégie l'approche dite actionnelle : la langue est utilisée pour effectuer des tâches et mener à bien des projets proches de ceux que l'on peut réaliser dans la vie réelle. Cette démarche – dans laquelle l'usage des technologies de l'information et de la communication est aussi naturel qu'indispensable – donne du sens aux apprentissages car elle permet de mieux comprendre l'intérêt et la finalité des étapes conduisant à la réalisation d'une tâche communicative précise.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

Le module de langue vivante a pour objectif d'amener l'apprenant au degré élevé du niveau seuil, B1+ tel que défini par le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues.

Les cinq activités langagières doivent toutes faire l'objet d'un entraînement dans le cadre des formations mais il convient d'accorder une place plus importante aux trois compétences de l'oral : compréhension, expression en continu et expression en interaction.

MG3

Motricité, santé et socialisation par la pratique des activités physiques, sportives et artistiques

Objectif général du module

Acquérir des connaissances et construire des compétences motrices pour devenir un citoyen physiquement et socialement éduqué.

Objectifs du module

Objectif 1

Mobiliser ses ressources et développer son intelligence motrice par la diversité des activités physiques, sportives et artistiques

Objectif 2

Gérer sa vie physique et sociale en vue d'entretenir sa santé et d'assurer sa sécurité

Objectif 3

Accéder au patrimoine culturel des activités physiques et sportives

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

La finalité est de permettre une diversité d'expériences motrices et culturelles. Les enseignements d'EPS sont structurés selon deux ensembles de compétences :

Compétences propres à l'EPS, de dimension motrice

- ◆ réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée,
- ◆ se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains,
- ◆ réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique,
- ◆ conduire et maîtriser un affrontement individuel et collectif,
- ◆ réaliser et orienter son activité physique en vue de son développement (cette compétence devient un passage obligé de formation en baccalauréat professionnel).

Compétences méthodologiques et sociales

- ◆ s'engager lucidement dans la pratique de l'activité,
- ◆ respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité,
- ◆ savoir utiliser différentes démarches pour apprendre à agir efficacement.

A des fins de diversification, il est attendu qu'au moins quatre compétences propres à l'EPS et les trois compétences méthodologiques et sociales organisent l'offre de formation. Quatre APSA au moins sont à programmer pour répondre à ces exigences.

Les niveaux d'acquisition propres au baccalauréat professionnel s'appuient sur le référentiel de compétences attendues dans le programme de l'EPS diffusé dans les textes officiels du ministère de l'Éducation Nationale et du ministère chargé de l'Agriculture.

L'enseignement peut être mené en lien avec le projet pluridisciplinaire d'éducation à la santé.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

Objectif 1 : Mobiliser ses ressources et développer son intelligence motrice par la diversité des activités physiques, sportives et artistiques (APSA)

- 1.1- Accéder à la diversité des activités physiques, sportives et artistiques
- 1.2- S'engager dans les apprentissages pour enrichir sa motricité et la rendre efficace
- 1.3- Atteindre des niveaux de pratique optima en adéquation avec son potentiel physique et son profil moteur
- 1.4- Développer l'image et l'estime de soi pour construire sa relation aux autres

Objectif 2 : Gérer sa vie physique et sociale en vue d'entretenir sa santé et d'assurer sa sécurité

- 2.1- Expliquer les mécanismes biologiques en jeu lors des APSA
- 2.2- Mettre en relation la pratique physique et sportive, la physiologie de l'effort et la mécanique du mouvement
- 2.3- Raisonner une alimentation équilibrée, adaptée à l'effort
- 2.4- Analyser les comportements et attitudes efficaces dans le cadre de la préservation de la santé
- 2.5- Pratiquer une activité et en analyser les effets sur soi
- 2.6- Connaître et maîtriser les risques

Objectif 3 : Accéder au patrimoine culturel des activités physiques et sportives

Origine, évolution, diversité des pratiques, cadre réglementaire, éthique...

MG4

Culture scientifique et technologique

Objectif général du module

Mobiliser des éléments d'une culture scientifique et technologique pour se situer et s'impliquer dans son environnement social et culturel.

Objectifs du module

Objectif 1

Mobiliser des techniques et des concepts mathématiques liés aux domaines statistique-probabilités, algèbre-analyse et géométrie pour résoudre des problèmes dans des champs d'applications divers

Objectif 2

Mobiliser des savoirs et utiliser des démarches scientifiques pour mesurer des enjeux liés au monde vivant en matière d'environnement, d'alimentation et de santé

Objectif 3

Mobiliser des savoirs et utiliser des démarches scientifiques pour analyser, interpréter et utiliser des informations liées aux propriétés de l'eau, des solutions aqueuses, des bio-molécules, de quelques systèmes mécaniques en équilibre et de certaines formes d'énergies

Objectif 4

Raisonnement l'utilisation des outils informatiques et s'adapter à l'évolution des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Les enseignements de ce module concourent à la formation intellectuelle, professionnelle et citoyenne des élèves.

En baccalauréat professionnel, on se propose de compléter les acquis de la seconde professionnelle en vue d'enrichir la culture scientifique et technologique des apprenants.

Les démarches pédagogiques mises en oeuvre ont pour objectifs :

- ◆ de former à l'activité mathématique et scientifique par la mise en oeuvre des démarches d'investigation et d'expérimentation,
- ◆ de donner une vision globale des connaissances scientifiques et de leurs applications,
- ◆ de former à une utilisation raisonnée des outils technologiques, mathématiques et scientifiques,
- ◆ de permettre d'exercer un esprit critique par rapport aux enjeux liés au monde vivant (environnement, alimentation et santé), à l'impact des TIC sur la société, à l'information scientifique.

On s'efforce de contextualiser les supports de formation en fonction des secteurs professionnels et de s'appuyer sur des situations et exemples concrets.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

Objectif 1 : Mobiliser des techniques et des concepts mathématiques liés aux domaines statistique-probabilités, algèbre-analyse et géométrie pour résoudre des problèmes dans des champs d'applications divers

L'utilisation des calculatrices graphiques et de l'outil informatique est une obligation dans la formation. Ces outils permettent d'une part d'expérimenter, de conjecturer, de construire et d'interpréter des graphiques et d'autre part d'alléger ou d'automatiser certains calculs numériques et algébriques.

1.1- Traiter des données et interpréter un résultat statistique, gérer des situations simples relevant des probabilités

1.1.1- Interpréter des indicateurs de tendance centrale (mode, classe modale, moyenne et médiane) et de dispersion (étendue, écart type et écart interquartile) pour des séries statistiques à une variable

1.1.2- Analyser des tableaux de contingence pour deux variables qualitatives (degré de dépendance entre deux variables qualitatives)

1.1.3- Décrire quelques expériences aléatoires simples (tirages aléatoires avec ou sans remise dans une urne...) et effectuer des calculs de probabilités (événement élémentaire, événement contraire, événements incompatibles, réunion et intersection d'événements, équiprobabilité)

1.1.4- Déterminer la probabilité conditionnelle d'un événement par rapport à un événement de probabilité non nulle

1.1.5- Utiliser des tableaux et des arbres comme outils de démonstrations

1.2- Mobiliser des compétences en algèbre et en analyse pour résoudre des problèmes concrets

1.2.1- Résoudre un problème concret dont la situation est modélisée par une suite arithmétique ou géométrique

1.2.2- Résoudre algébriquement et graphiquement une équation du second degré à une inconnue et déterminer le signe du polynôme associé

1.2.3- Utiliser la représentation graphique de fonctions, ou leur expression algébrique, pour résoudre des équations et des inéquations

1.2.4- Maîtriser graphiquement la notion de nombre dérivé (coefficient directeur de la tangente à une courbe) et utiliser la dérivation pour étudier les variations de fonctions (fonctions polynômes de degré inférieur ou égal à 3, fonctions homographiques)

1.2.5- S'approprier les représentations graphiques des fonctions logarithme népérien et exponentielle; utiliser les propriétés de ces fonctions ; étudier des fonctions du type x^{geax}

1.2.6- Déterminer l'intégrale d'une fonction et l'interpréter géométriquement dans le cas d'une fonction positive

1.3- Utiliser la géométrie comme support dans des problèmes d'algèbre et d'analyse

Objectif 2 : Mobiliser des savoirs et utiliser des démarches scientifiques pour mesurer des enjeux liés au monde vivant en matière d'environnement, d'alimentation et de santé

Pour atteindre cet objectif, l'enseignement de biologie-écologie repose sur des notions relatives au monde vivant et à son fonctionnement aux différentes échelles, du niveau cellulaire à celui du système planétaire.

A travers les situations et exemples étudiés, sont donc apportées les connaissances fondamentales relatives à l'organisation et à la physiologie des organismes vivants. Une vision intégrée du fonctionnement de l'organisme humain (anatomie, physiologie) est également construite.

2.1- Apprécier l'influence des activités humaines sur les milieux dans une perspective de développement durable

2.1.1- Identifier les composantes écologiques des milieux : composantes abiotiques, reconnaissance des êtres vivants, éléments de systématique, particularités écologiques d'un écosystème

2.1.2- Analyser le fonctionnement des milieux : situation et place dans le territoire, identification et dynamique de la biodiversité, fonctionnement des écosystèmes

2.1.3- Identifier des impacts des activités anthropiques sur l'environnement

2.1.4- Justifier des actions humaines sur l'environnement dans une perspective de développement durable : prévention des risques, préservation et valorisation des espaces, gestion des ressources

2.2- Identifier l'impact de facteurs de l'environnement sur la santé humaine

2.2.1- Présenter des impacts de différents facteurs environnementaux sur la santé humaine : facteurs de risques, effets physiopathologiques

2.2.2- Identifier des moyens de prévention

2.2.3- Expliquer des mécanismes de lutte

2.3- Montrer l'impact de l'alimentation sur la santé humaine

2.3.1- Expliquer les principes de base d'une alimentation équilibrée : besoins de l'organisme, aliment source d'énergie, adaptation de la ration alimentaire, fonction de nutrition

2.3.2- Décrire des risques et des maladies d'origine alimentaire : toxi-infections, déséquilibres et troubles du comportement alimentaire, allergies, intolérances

2.3.3- Raisonner les conséquences des choix alimentaires : comportements alimentaires, incidences écologiques, problèmes éthiques

Objectif 3 : Mobiliser des savoirs et utiliser des démarches scientifiques pour analyser, interpréter et utiliser des informations liées aux propriétés de l'eau, des solutions aqueuses, des bio-molécules, de quelques systèmes mécaniques en équilibre et de certaines formes d'énergies

3.1- Acquérir des savoirs et analyser des informations liées aux propriétés de l'eau et des solutions aqueuses

- 3.1.1 Définir et utiliser les caractéristiques physico-chimiques de l'eau et des solutions aqueuses (conductivité, concentrations molaires et massiques des espèces dissoutes, pH, TH)
- 3.1.2 Interpréter les résultats d'une fiche d'analyse d'eau (paramètres de qualité d'une eau) ; caractériser les sources de pollution des eaux
- 3.1.3 Déterminer des quantités de matière par des dosages colorimétriques et pH-métriques de solutions acido-basiques (préparations des solutions, techniques expérimentales, exploitations)

3.2- S'approprier des savoirs liés aux bio-molécules présentes dans les aliments

- 3.2.1- Présenter une classification générale des bio-molécules (glucides, lipides, protides) ; situer et nommer les plus courantes dans cette classification
- 3.2.2- Écrire les formules brutes et semi-développées des bio-molécules courantes
- 3.2.3- Indiquer les phénomènes physico-chimiques responsables de la dégradation des aliments ; préciser quelques techniques mises en œuvre pour préserver leur qualité sanitaire
- 3.2.4- Connaître la fonction et le résultat de l'hydrolyse des bio-molécules présentes dans les aliments lors de la digestion

3.3- S'approprier des concepts et des lois liés à l'étude de quelques formes d'énergie et de leurs applications technologiques

- 3.3.1- Caractériser une action mécanique par une force ; déterminer les conditions d'équilibre d'un solide
- 3.3.2- Définir et calculer un travail, une énergie (mécanique, thermique et de rayonnement) ; donner des exemples liés à ces formes d'énergie et à leur transformation (machines thermiques, frigorifiques...)
- 3.3.3- Définir les grandeurs caractéristiques des courants continus et alternatifs ; énoncer et utiliser les lois fondamentales du courant continu
- 3.3.4- Caractériser et calculer une puissance et une énergie électrique en courant continu et alternatif (coût de fonctionnement d'une installation électrique)

Objectif 4 : Raisonner l'utilisation des outils informatiques et s'adapter à l'évolution des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

4.1- Analyser un problème pour le résoudre à l'aide d'un ensemble d'outils informatiques

- 4.1.1- Effectuer une analyse préalable (données disponibles, données à calculer et/ou traitements à réaliser)
- 4.1.2- Mettre en œuvre de manière raisonnée des logiciels et des fonctionnalités adaptés, pour répondre à un besoin identifié :
 - de traitement d'informations (gestion pertinente de documents longs et composites, élaboration de feuilles de calcul nécessitant l'utilisation de fonctions logiques et des fonctionnalités de base de données, outils de localisation géographique, outils professionnels spécifiques)
 - de communication (présentation assistée par ordinateur, outils de travail collaboratif)

4.2- Identifier les évolutions des TIC et leurs enjeux à partir d'un exemple caractéristique

Approche des éléments technologiques, perspectives d'usage dans le domaine professionnel du secteur ou dans la vie quotidienne, impacts sociétaux

MP1

Dimensions écologiques, économiques et culturelles des aménagements paysagers

Objectif général du module

Identifier et caractériser les éléments qui déterminent les choix techniques mis en œuvre dans le cadre des aménagements paysagers.

Objectifs du module

Objectif 1

Déterminer les facteurs participant à la préservation des ressources lors de la réalisation d'un chantier d'aménagement paysager

Objectif 2

Déterminer les facteurs participant à la restauration de l'environnement d'un chantier d'aménagement paysager

Objectif 3

Identifier les déterminants économiques, juridiques et humains des aménagements paysagers

Objectif 4

Caractériser les aménagements paysagers de l'échelle du jardin à celle du paysage

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module vise à identifier les déterminants d'un aménagement paysager. Cette identification permet d'effectuer l'aménagement concerné en respectant les principes de durabilité.

Les connaissances et les méthodes acquises dans ce module permettent à l'apprenant de disposer de critères d'identification et de hiérarchisation des enjeux d'un aménagement paysager. Elles lui donnent la possibilité de valider la capacité C5 : Réaliser des choix techniques dans un chantier d'aménagement paysager.

Le respect des principes de durabilité amène à mettre en œuvre une démarche agroécologique.

La transition agroécologique vise à la pérennisation de systèmes privilégiant l'autonomie et l'amélioration de la compétitivité. Elle promeut l'utilisation des services écosystémiques et la valorisation des interactions biologiques.

Elle contribue à l'atténuation des effets des évolutions climatiques. Elle est basée sur la mise en œuvre de cinq principes :

- ◆ permettre le recyclage de la biomasse et des nutriments ;
- ◆ maintenir des conditions de sol favorables à la croissance végétale, en maintenant un niveau de matière organique suffisant dans le sol ;
- ◆ optimiser l'utilisation des ressources, eau, sol, lumière, nutriments, et minimiser leurs pertes ;
- ◆ augmenter la diversité des espèces et des variétés cultivées, dans l'espace et dans le temps ;
- ◆ favoriser les interactions positives entre les différents organismes présents dans l'aménagement paysager.

La pluridisciplinarité permet de croiser le contexte culturel du projet, en relation avec les évolutions sociétales, économiques, culturelles et environnementales.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

Objectif 1 : Déterminer les facteurs participant à la préservation des ressources lors de la réalisation d'un chantier d'aménagement paysager

- 1.1- Caractériser des cycles biogéochimiques pour optimiser l'usage des ressources naturelles
- 1.2- Identifier des particularités du contexte pédoclimatique local
- 1.3- Inventorier les êtres vivants présents sur le site
- 1.4- Identifier les services écologiques
- 1.5- Choisir une palette végétale en adéquation avec le contexte local

Objectif 2 : Déterminer les facteurs participant à la restauration de l'environnement d'un chantier d'aménagement paysager

- 2.1- Etablir un bilan de l'état d'un milieu
- 2.2- Choisir des pratiques participant à la restauration d'un milieu
- 2.3- Déterminer des composantes de la biodiversité favorisant la résilience d'un milieu

Objectif 3 : Identifier les déterminants économiques, juridiques et humains des aménagements paysagers

- 3.1- Se repérer dans la filière paysage
- 3.2- Caractériser les organisations concernées par la production d'aménagement paysager
- 3.3- Identifier les principaux points de réglementation du secteur de l'aménagement paysager

Objectif 4 : Caractériser les aménagements paysagers de l'échelle du jardin à celle du paysage

- 4.1- Identifier les spécificités d'un site à partir d'une lecture de paysage
- 4.2- Acquérir des repères artistiques et culturels sur l'art des jardins

MP2

Dimensions organisationnelles et économiques des chantiers d'aménagement paysager

Objectif général du module

Identifier, mettre en œuvre des techniques de conduite d'un chantier et formuler des éléments de diagnostic dans une perspective de développement durable.

Objectifs du module

Objectif 1

Identifier les éléments du contexte qui influencent l'organisation du chantier

Objectif 2

Présenter et planifier les opérations techniques du chantier

Objectif 3

Organiser le travail d'une équipe restreinte sur les opérations d'aménagement paysager ; participer à la réalisation des opérations

Objectif 4

Formuler des éléments de diagnostic sur la conduite d'un chantier dans une perspective de développement durable

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module donne des méthodes et outils aux apprenants qui lui permettent d'assurer la conduite d'un chantier d'aménagement paysager dans son contexte.

L'enseignement s'appuie sur les périodes de formation en milieu professionnel, sur les chantiers école et sur toute situation de pratique professionnelle, observée, analysée ou vécue.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

Objectif 1 : Identifier les éléments du contexte qui influencent l'organisation du chantier

- 1.1- Identifier les caractéristiques du site influant sur les choix techniques
- 1.2- Identifier les principaux déterminants de la commande du chantier
- 1.3- Identifier et caractériser l'organisation productrice de l'aménagement paysager

Objectif 2 : Présenter et planifier les opérations techniques du chantier

- 2.1- Identifier les tâches et les besoins matériels et humains du chantier
- 2.2- Etablir une chronologie
- 2.3- Utiliser un outil de planification

Objectif 3 : Organiser le travail d'une équipe restreinte sur les opérations d'aménagement paysager ; participer à la réalisation des opérations

- 3.1- Préparer l'intervention
- 3.2- Gérer les tâches
- 3.3- Contrôler la conformité
- 3.4- Rendre compte du déroulement des tâches

Objectif 4 : Formuler des éléments de diagnostic sur la conduite d'un chantier dans une perspective de développement durable

- 4.1- Identifier les enjeux du développement durable applicables au chantier
- 4.2- Dégager des points forts et des points faibles au regard du développement durable

MP3

Mise en place et entretien de la végétation des aménagements paysagers

Objectif général du module

Conduire et réaliser des travaux d'installation et d'entretien de la végétation dans le respect des principes agroécologiques.

Objectifs du module

Objectif 1

Mobiliser la connaissance des végétaux dans les pratiques professionnelles

Objectif 2

Mobiliser dans les pratiques professionnelles la connaissance de la faune des aménagements paysagers

Objectif 3

Maîtriser les techniques d'installation des végétaux et de la végétation

Objectif 4

Maîtriser les techniques d'entretien des végétaux et de la végétation

Objectif 5

Mettre en œuvre le matériel nécessaire aux travaux d'installation et/ou d'entretien dans les conditions de chantier contextualisé

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Le module MP3 vise à la maîtrise de la capacité C7 : Réaliser des interventions d'aménagement végétal. Les enseignements d'aménagements paysagers et de biologie-écologie doivent apporter les connaissances scientifiques et techniques relatives aux végétaux et à la faune dans les aménagements permettant de raisonner la mise en œuvre des techniques d'installation et d'entretien de la végétation respectant l'environnement et la sécurité des personnes.

L'identification, la reconnaissance et la connaissance des êtres vivants présents dans les aménagements constituent une approche indispensable à l'exercice du métier dans un objectif de durabilité. Les apports disciplinaires doivent prendre en compte l'approche agroécologique pour raisonner les techniques d'installation et d'entretien des végétaux et de la végétation dans une perspective de durabilité et intégrer notamment :

- ◆ les approches systémiques avec changement d'échelle, de la parcelle au paysage,
- ◆ la protection et la valorisation des sols et des ressources,
- ◆ la protection de la biodiversité et le développement des services éco-systémiques,
- ◆ l'adaptation des plantations aux changements climatiques ou à ses conséquences,
- ◆ la réduction et la valorisation des sous-produits et résidus issus des travaux et chantiers,
- ◆ la réduction des nuisances et pollutions liées à l'activité.

Le module MP3 contribue à l'acquisition et à la maîtrise des gestes professionnels et à la prévention des risques. Il doit donc intégrer des activités pratiques, en lien avec les situations professionnelles, et réalisées en prenant en compte les contraintes et les risques d'un chantier d'aménagement dans son contexte.

Il est complété par des activités pluridisciplinaires entre les enseignants de biologie-écologie, d'aménagements paysagers et de sciences et techniques des équipements. Outre l'approche naturaliste, la pluridisciplinarité est destinée à appréhender l'utilisation des matériels en sécurité et la découverte des applications des nouvelles technologies en aménagements paysagers.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

Objectif 1 : Mobiliser la connaissance des végétaux dans les pratiques professionnelles

- 1.1- Identifier et reconnaître les végétaux d'ornement ou horticole et de la flore spontanée
- 1.2- Justifier le choix des végétaux en fonction des contextes
- 1.3- Déterminer des particularités du fonctionnement des végétaux afin d'assurer leur implantation et leur entretien

Objectif 2 : Mobiliser dans les pratiques professionnelles la connaissance de la faune des aménagements paysagers

- 2.1- Identifier et reconnaître la faune des jardins et leur habitat
- 2.2- Connaître les principales interactions entre les êtres vivants et leurs impacts dans les aménagements paysagers
- 2.3- Choisir des pratiques d'aménagement favorables à la biodiversité et à la conservation des habitats

Objectif 3 : Maîtriser les techniques d'installation des végétaux et de la végétation

- 3.1- Préparer le terrain, le sol ou le support en vue de l'installation de végétaux en tenant compte du contexte de l'aménagement paysager
- 3.2- Identifier les techniques d'installation de végétaux herbacés et maîtriser leur mise en œuvre
- 3.3- Identifier les techniques de plantation de ligneux et maîtriser leur mise en œuvre
- 3.4- Identifier et gérer les sous-produits issus des chantiers d'installation

Objectif 4 : Maîtriser les techniques d'entretien des végétaux et de la végétation

- 4.1- Maîtriser les techniques d'apports hydriques et d'économie d'eau
- 4.2- Maîtriser les techniques d'amélioration, de maintien, de restauration des sols en fonction des objectifs de gestion de l'aménagement paysager
- 4.3- Maîtriser les techniques de régulation de la végétation en fonction des objectifs de gestion
- 4.4- Connaître et appliquer les techniques et les méthodes permettant de favoriser et de protéger la végétation
- 4.5- Identifier et gérer les sous-produits et résidus issus des chantiers d'entretien

Objectif 5 : Mettre en œuvre le matériel nécessaire aux travaux d'installation et/ou d'entretien dans les conditions de chantier contextualisé

- 5.1- Réaliser la mise en œuvre en sécurité du matériel choisi
- 5.2- Raisonner et effectuer les différents réglages en fonction des exigences du chantier
- 5.3- Evaluer les travaux effectués et analyser le résultat obtenu

MP4

Mise en place et entretien des infrastructures et des constructions des aménagements paysagers

Objectif général du module

Conduire et réaliser des travaux de mise en place et de maintenance d'infrastructures paysagères.

Objectifs du module

Objectif 1

Appliquer les techniques topographiques et graphiques nécessaires à la réalisation des aménagements, infrastructures et constructions paysagères

Objectif 2

Raisonner et réaliser des travaux de terrassement

Objectif 3

Conduire et réaliser les travaux de mise en place des constructions et infrastructures paysagères dans l'objectif d'un développement durable

Objectif 4

Conduire et réaliser les opérations de maintenance des infrastructures paysagères

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Le module MP4 vise à la maîtrise de la capacité C8 : Mettre en place des infrastructures paysagères d'un aménagement paysager.

La réalisation d'aménagements paysagers nécessite souvent des interventions sur la topographie du site et des déplacements et/ou la mobilisation de matériaux. L'installation de réseaux souterrains s'avère fréquemment nécessaire pour assurer la fonctionnalité de l'aménagement.

Un espace paysager comporte fréquemment des circulations, des constructions et/ou maçonneries paysagères et divers mobiliers. Toutes ces infrastructures et équipements nécessitent un entretien approprié.

Les compétences nécessaires à la conduite et à la réalisation de l'ensemble des travaux ci-dessus sont acquises dans ce module. L'ensemble des tâches doit être effectué en respectant les normes, les règles de l'art et en intégrant les impératifs de sécurité et dans un objectif de durabilité.

Les apports disciplinaires doivent permettre de raisonner les choix des matériaux et des techniques nécessaires à ces réalisations et à leur maintenance en fonction de critères technico-économiques et au regard des impératifs de durabilité et de sécurité des personnes.

Il convient d'intégrer notamment :

- ◆ les techniques d'économie et de valorisation des ressources hydriques et énergétiques,
- ◆ la protection des habitats de la faune ou favorables au développement de la biodiversité,
- ◆ l'adaptation des pratiques aux changements climatiques ou à ses conséquences,
- ◆ la réduction et la valorisation des sous-produits et résidus issus des travaux et chantiers,
- ◆ la réduction des consommations, nuisances et pollutions liées à l'activité.

Le module MP4 contribue à l'acquisition et à la maîtrise des gestes professionnels et à la prévention des risques. Il doit donc intégrer des activités pratiques, en lien avec les situations professionnelles, et réalisées en prenant en compte les contraintes et les risques d'un chantier d'aménagement dans son contexte.

Il est complété par des activités pluridisciplinaires entre les enseignants d'aménagements paysagers et de sciences et techniques des équipements. La pluridisciplinarité est destinée à appréhender l'utilisation des

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

Objectif 1 : Appliquer les techniques topographiques et graphiques nécessaires à la réalisation des aménagements, infrastructures et constructions paysagères

- 1.1- Maîtriser les méthodes de base et l'usage du matériel de topographie, nécessaires pour réaliser des implantations à partir de la lecture d'un plan
- 1.2- Réaliser les coupes et plans techniques simples nécessaires aux aménagements paysagers

Objectif 2 : Raisonner et réaliser des travaux de terrassement

- 2.1- Déterminer les volumes de mouvements de matériaux
- 2.2- Maîtriser les différentes opérations d'exécution des terrassements
- 2.3- Identifier et gérer les sous-produits et résidus issus de chantier de terrassement

Objectif 3 : Conduire et réaliser les travaux de mise en place des constructions et infrastructures paysagères dans l'objectif d'un développement durable

- 3.1- Mettre en place des réseaux simples
- 3.2- Raisonner et réaliser des circulations et des constructions simples dans un souci de durabilité
- 3.3- Réaliser et/ou mettre en place des clôtures et mobiliers divers en fonction des impératifs de durabilité

Objectif 4 : Conduire et réaliser les opérations de maintenance des infrastructures paysagères

- 4.1- Etablir un programme prévisionnel de maintenance des infrastructures paysagères
- 4.2- Réaliser les opérations courantes de maintenance préventive
- 4.3- Réaliser les opérations courantes de maintenance corrective des infrastructures

MP5

Choix, préparation à la mise en œuvre et maintenance des équipements utilisés pour les aménagements paysagers

Objectif général du module

Utiliser les matériels et équipements des aménagements paysagers en toute sécurité jusqu'à l'autonomie dans une démarche de transition écologique.

Objectifs du module

Objectif 1

Choisir les matériels et équipements adaptés pour des chantiers d'aménagement paysager

Objectif 2

Préparer les matériels et équipements en vue de leurs mises en œuvre en toute sécurité jusqu'à l'autonomie dans le cadre de chantiers d'aménagement paysager

Objectif 3

Réaliser des opérations de maintenance de premier et second niveau

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Dans ce module sont concernés les familles de matériels suivants :

- ◆ Travail du sol
- ◆ Pulvérisation et épandage
- ◆ Débroussaillage
- ◆ Taille
- ◆ Irrigation
- ◆ Semis
- ◆ Traitement et valorisation des déchets verts
- ◆ Entretien des surfaces végétalisées
- ◆ Matériels liés à la création paysagère (électroportatif,...)
- ◆ Automoteur (tracteur, minipelle, minichargeur...)

L'exhaustivité n'est pas à rechercher. L'équipe pédagogique doit prioriser ses choix notamment en fonction du contexte professionnel local. Dans la mesure des possibles, au moins un matériel par famille devra être traité. Une attention particulière doit être portée sur les nouvelles technologies qui permettent de répondre en partie à une demande sociétale de transition écologique (matériel électrique, robots, GPS, drone...). L'extension de l'offre et la généralisation à court terme des matériels électroportatifs à batterie sont à prendre en compte dans la progression pédagogique et doivent y trouver une place prépondérante.

La formation doit permettre au chef d'établissement de délivrer l'attestation valant CACES® de la recommandation R390, catégories 1 et 9 de la recommandation R372 modifiée et de la catégorie 3 de la recommandation R389 dans les conditions précisées dans l'arrêté de création du diplôme.

Le déroulé des objectifs dans ce module n'est pas obligatoirement celui de la progression pédagogique. Les trois objectifs doivent être traités dans une logique pédagogique adaptée aux apprenants et aux contextes.

De même, la répartition des horaires par objectif doit tenir compte des contextes locaux (établissement, apprenants, contexte professionnel local...) en gardant à l'esprit que le baccalauréat professionnel est un diplôme qui a, entre autre, pour vocation l'insertion professionnelle.

Pour donner du sens à l'enseignement des sciences et techniques des équipements en aménagement paysager, la progression pédagogique de ce module doit être en lien avec les modules MP3 et MP4 et faire obligatoirement l'objet de séances de pluridisciplinarité.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

Objectif 1 : Choisir les matériels et équipements adaptés pour des chantiers d'aménagement paysager

- 1.1- Connaître l'offre de matériel par famille de machines et notamment les dernières évolutions technologiques
- 1.2- Décrire les systèmes technologiques utilisés
- 1.3- Identifier les principales caractéristiques des machines en lien avec leur utilisation
- 1.4- Choisir le matériel adapté au chantier

Objectif 2 : Préparer les matériels et équipements en vue de leurs mises en œuvre en toute sécurité jusqu'à l'autonomie dans le cadre de chantiers d'aménagement paysager

- 2.1- Préparer le matériel et vérifier son état et sa conformité
- 2.2- Choisir et mettre en œuvre les EPI, EPC et principes de sécurité adaptés à l'activité
- 2.3- Réaliser l'attelage et/ou la mise en place des accessoires
- 2.4- Identifier et réaliser les réglages
- 2.5- Mettre en route le matériel et maîtriser les commandes
- 2.6- Nettoyer, remiser et rendre compte
- 2.7- Conduire un automoteur
- 2.8- Conduire des engins de terrassement (mini-pelle et mini-chargeur)
- 2.9- Intervenir sur des automatismes simples utilisés sur des chantiers d'aménagements paysagers

Objectif 3 : Réaliser des opérations de maintenance de premier et second niveau

- 3.1- Assurer l'entretien courant des équipements d'aménagement paysager
- 3.2- Diagnostiquer un dysfonctionnement simple et réaliser une intervention de remise en état

ATU	Avis de travaux urgents
APSA	Activités physiques, sportives et artistiques
BTP	Bâtiment travaux publics
BTSA	Brevet de technicien supérieur agricole
CACES®	Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité
CECRL	Cadre européen commun de référence pour les langues
CCF	Contrôle certificatif en cours de formation
CDI	Contrat à durée indéterminée
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale
DICT	Déclaration d'intention de commencement des travaux
DT	Déclaration de projets de travaux
EPI	Équipement de protection individuelle
EPC	Équipement de protection collective
EPS	Éducation physique et sportive
ESC	Éducation socioculturelle
FDA	Fiche descriptive d'activité
FPT	Fonction publique territoriale
GPS	Global positioning system
HG	Histoire géographique
MAP	Module d'adaptation professionnelle
MG	Module général
MP	Module professionnel
MSA	Mutualité sociale agricole
PIDR	Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
ROME	Répertoire opérationnel des métiers et des emplois
SESG	Sciences économiques, sociales et de gestion
SPS	Situation professionnelle significative
STAE	Sciences et techniques de l'aménagement de l'espace
STE	Sciences et techniques des équipements
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TVB	Trame verte et bleue
UNEP	Union nationale des entreprises du paysage

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
Sous-direction des politiques de formation et d'éducation
Bureau des diplômes de l'enseignement technique

1ter Avenue de Lowendal 75349 Paris 07 SP

Août 2018